



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre XII Sûreté et sécurité

Chapitre 35 Sûreté et sécurité

(Programme 27 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	13
B. Programme de travail	18
Sous-programme 1. Coordination de la sécurité et de la sûreté.....	20
Sous-programme 2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs	27
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain.....	27
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs.....	35
C. Appui au programme.....	43

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 35.1

Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Projet du Secrétaire général	238 745 700 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	238 447 700 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 35.2

Tableau d'effectifs proposés (budget ordinaire)

	Postes	Classe
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	1 072	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 26 P-4, 15 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1 ^o C), 178 G(AC), 314 SS et 509 AL
Reclassements	10	2 P-5 à D-1 et 4 P-3 à P-4 (Direction exécutive et administration) 2 P-5 à D-1 et 2 P-3 à P-4 (sous-programme 1)
Postes nouveaux	13	5 G(AC) et 8 AL (sous-programme 1) ^a
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	1 059	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 20 P-4, 21 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1 ^o C), 173 G(AC), 314 SS et 501 AL

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G : agent des services généraux; AL : agent local; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1^oC) : agent des services généraux (1^o classe); SS : agent de sécurité.

^a Précédemment approuvés à titre temporaire pour l'exercice biennal 2010-2011 et maintenant proposés en tant que postes permanents conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

Tableau 35.3

Prévisions de dépenses, montant brut du budget des activités cofinancées

Projet du Secrétaire général	243 800 300 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	243 605 700 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 35.4

Tableau d'effectifs proposés, montant brut du budget des activités cofinancées

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	960	1 D-2, 11 D-1, 28 P-5, 196 P-4, 115 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1°C), 26 G(AC), 155 SS et 410 AL
Reclassements	20	1 P-5 à D-1 et 1 P-3 à P-4 (sous-programme 1) 8 P-5 à D-1, 2 P-4 à P-5 et 8 P-4 à P-2/1 (sous-programme 2, composante 1)
Transferts	2	1 P-4 et 1 P-3 du Service de l'appui aux bureaux extérieurs du Siège au centre régional de formation de Nairobi
Postes nouveaux	20	5 SS (sous-programme 1) ^a 10 AL (sous-programme 2, composante 1) 1 P-4, 1 P-3 et 2 AL (sous-programme 2, composante 2) 1 P-4 (sous-programme 2, composante 2) ^a
Suppressions	2	2 P-4 (sous-programme 2, composante 1)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	942	1 D-2, 2 D-1, 35 P-5, 205 P-4, 115 P-3, 6 P-2/1, 4 G(1°C), 26 G(AC), 150 SS et 398 AL

Abréviations : G : agent des services généraux; AL : agent local; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); SS : agent de sécurité.

^a Précédemment approuvés à titre temporaire pour l'exercice biennal 2010-2011 et maintenant proposés en tant que postes permanents conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

- 35.1 Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé de l'exécution du programme de travail décrit dans le présent chapitre. Ces activités relèvent du programme 27 (Sûreté et sécurité) du cadre stratégique pour la période 2012-2013.
- 35.2 L'objectif du programme est de permettre l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures conditions de sécurité et avec la plus grande efficacité possible, en orientant l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies établi par la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, en l'appuyant sur le plan opérationnel et en le supervisant.
- 35.3 Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants : a) contribuer à l'efficacité des activités des Nations Unies en prévoyant des mesures cohérentes, adaptées et rapides en cas de menace ou d'urgence; b) limiter les risques en mettant en place un mécanisme coordonné d'évaluation des menaces et des risques utilisant une méthodologie commune à l'échelle du système, en pleine coopération avec les autorités nationales des pays hôtes; et c) élaborer, au sein du système des

Nations Unies, des politiques, des normes et des procédures opérationnelles de qualité en matière de sécurité, qui reprennent les meilleures pratiques, en faisant dans la mesure du possible un effort d'harmonisation, et faciliter leur application et s'assurer de leur respect.

- 35.4 Considérant que la mise en commun d'idées, de données d'expérience et de solutions possibles et le partage des coûts constituent le seul moyen de réduire notre vulnérabilité commune, le Département de la sûreté et de la sécurité s'acquittera de sa mission selon une approche intégrée fondée sur l'interdépendance organisationnelle, en collaborant étroitement avec les services de sécurité de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sous l'égide du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
- 35.5 Les activités du Département seront mises en œuvre dans le cadre de deux sous-programmes : coordination de la sécurité et de la sûreté et coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le Département continuera de renforcer la coordination du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, de veiller à la mise en œuvre des politiques et procédures relatives à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires et des personnes à leur charge, ainsi que des visiteurs, des délégués et des biens de l'ONU et d'intégrer, d'harmoniser et d'adopter des politiques, normes et procédures opérationnelles communes. Le Département assurera la coordination des activités du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies. Des mesures seront également prises en vue de renforcer les moyens dont dispose le Département pour faciliter des interventions rapides en cas d'incidents et de situations d'urgence en matière de sécurité et pour améliorer la gestion des situations de crise dans le cadre du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies.
- 35.6 La structure du Département répond à ces objectifs opérationnels. Elle comprend trois éléments principaux : la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, la Division des opérations régionales et le Service de l'appui aux bureaux extérieurs. Les propositions figurant dans le présent projet de budget visent à affiner et améliorer la structure du Département dans le sens indiqué dans les rapports, études et examens, y compris l'étude de gestion, établis en application des recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, constitué après l'attentat perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger en décembre 2007, l'étude approfondie des ressources humaines de l'ensemble du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies effectuée en 2010, ainsi que le rapport de validation des emplois repères du groupe professionnel de la sécurité dans les missions de maintien de la paix, établi sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.
- 35.7 Le Département étant responsable a) de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation et b) de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité. En ce qui concerne le second mode de financement, les charges sont réparties entre les participants en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain. Pour le présent exercice biennal, la part des charges de chaque organisme a été fixée par le Conseil des chefs de secrétariat à sa première session ordinaire de 2005, sur la base des données actualisées dont il disposait concernant les effectifs des organismes des Nations Unies dans les bureaux extérieurs. En application de la recommandation que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 61/263 concernant un arrangement viable de participation aux dépenses, le Comité de haut niveau sur la gestion est convenu que le montant affecté aux dépenses de sécurité sur le terrain serait fonction du pourcentage réel de personnel, selon les données fournies par le Conseil des chefs de secrétariat. Par la suite, le

Secrétaire général a présenté les nouveaux arrangements relatifs au partage des dépenses et indiqué la part de chaque organisme dans le financement des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (A/62/641).

- 35.8 À Vienne, la répartition des charges a été fixée sur la base d'une formule arrêtée par les organisations dont les bureaux sont situés au Centre international de Vienne. Le montant total du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité s'élève à 243 800 300 dollars avant actualisation des coûts. On en trouvera le détail plus loin dans la section consacrée au programme de travail.
- 35.9 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013, au titre du budget ordinaire pour ce chapitre, y compris la part des organismes des Nations Unies dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité, s'élève à 238 745 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 298 000 dollars ou 0,1 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011. Cette augmentation de 298 000 dollars s'explique par l'effet-report de la création de 109 postes approuvée dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (3 063 100 dollars), la création proposée en 2012-2013 de 13 nouveaux postes (965 400 dollars), le reclassement proposé de 10 postes existants (570 400 dollars) et l'augmentation nette proposée au titre des objets de dépense autres que les postes (68 400 dollars), lesquels sont compensés en grande partie par la réduction résultant de la non-reconduction de dépenses non renouvelables qui avaient été approuvées pour l'exercice budgétaire 2010-2011 (4 369 300 dollars).
- 35.10 Le montant total des ressources nécessaires pour le budget brut cofinancé de l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 243 800 300 dollars avant actualisation des coûts, soit par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 une hausse de 194 600 dollars ou 0,1 %, laquelle est le résultat net des facteurs suivants :
- a) L'augmentation nette, d'un montant de 6 754 300 dollars, du coût des opérations hors Siège et des dépenses connexes du Département au Siège et dans les bureaux extérieurs, qui doivent être financées selon la formule de répartition des charges arrêtée par le Conseil des chefs de secrétariat. Ce montant se décompose comme suit :
 - i) Une augmentation de 9 762 000 dollars due à l'effet-report de la création de 95 nouveaux postes, approuvée au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - ii) Une augmentation de 333 100 dollars en raison de la proposition de créer 15 postes, d'en reclasser 18 (à des classes supérieures ou inférieures) et d'en supprimer 2;
 - iii) Une diminution de 2 487 000 dollars due à la non-reconduction de dépenses non renouvelables qui avaient été approuvées pour l'exercice budgétaire 2010-2011;
 - iv) Une réduction de 853 800 dollars au titre de divers objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) La diminution nette de 1 311 000 dollars du budget brut du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, cofinancé par les quatre organisations ayant des bureaux au Centre international de Vienne selon la formule de répartition des charges mutuellement convenue (dont le détail figure au sous-programme 1). Ce montant se décompose comme suit :
 - i) Une réduction de 1 515 100 dollars représentant le non-renouvellement du crédit exceptionnel approuvé pour l'exercice 2010-2011 au titre des postes temporaires (1 115 000 dollars) et de divers objets de dépense autres que les postes (400 100 dollars);
 - ii) Une diminution nette de 460 400 dollars au titre de divers objets de dépense autres que les postes;

- iii) Une augmentation de 664 500 dollars en raison de la proposition de créer cinq postes d'agent de sécurité pour un groupe cynophile et de reclasser deux postes à une classe supérieure pour l'exercice biennal 2012-2013;
- c) La diminution prévue de 5 248 700 dollars au titre de l'assurance contre les actes de malveillance résultant de l'établissement d'une nouvelle police, valable trois ans, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et dont la prime est sensiblement plus basse que par le passé. Celle-ci a été abaissée en raison de l'amélioration du marché de l'assurance et de la révision des abattements.
- 35.11 Les activités inscrites au présent chapitre sont financées par le budget ordinaire et des fonds versés dans le cadre d'arrangements de cofinancement provenant : a) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) de remboursements au titre des services de sécurité et de sûreté rendus aux fonds et programmes des Nations Unies; et c) de fonds versés par des donateurs pour financer des mesures de sécurité à prendre d'urgence, notamment des programmes de formation et de gestion du stress et des logiciels destinés à améliorer la gestion de la sécurité et les missions de sécurité. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le montant total des contributions obligatoires hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires est estimé à 13 676 400 dollars.
- 35.12 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, on a identifié des ressources au niveau des administrateurs et des services généraux, dans la limite des capacités existantes, pour le suivi et l'évaluation au cours de l'exercice biennal 2012-2013 : elles s'élèvent à 2 455 900 dollars financés par le budget ordinaire et correspondent à un P-5, deux P-4, trois P-3 et deux agents des services généraux (Autres classes) au sein du Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi et aux coûts d'appui connexes. Ces ressources figurent à la rubrique Direction exécutive et administration du présent chapitre.

Tableau 35.5

Répartition des ressources totales, par composante et par source de financement

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget total (budget ordinaire et cofinancement)</i>	<i>Autres contributions obligatoires</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	1,9	–	–
B. Programme de travail			
Activités inscrites au budget ordinaire ^a	52,2	34,5	92,2
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ^b	43,8	65,5	7,8
Total partiel	96,0	100,0	100,0
C. Appui au programme			
Activités inscrites au budget ordinaire	2,1	–	–
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	2,1	–	–
Total	100,0	100,0	100,0

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, conformément aux arrangements de partage des coûts.

^b Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

35.13 On trouvera dans les tableaux 35.6 et 35.7 ci-après la ventilation de l'ensemble des ressources nécessaires pour financer les activités inscrites au budget ordinaire et les activités cofinancées.

Tableau 35.6

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget total (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées)*

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	8 570,0	8 382,8	42,3	0,5	8 425,1	50,6	8 475,7
B. Programme de travail Activités inscrites au budget ordinaire ^a	185 337,6	221 262,2	324,5	0,1	221 586,7	14 262,2	235 848,9
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ^b	165 455,8	189 416,5	(3 497,2)	(1,8)	185 919,3	8 340,1	194 259,4
C. Appui au programme Activités inscrites au budget ordinaire ^a	7 547,0	8 802,7	(68,8)	(0,8)	8 733,9	–	8 733,9
Activités cofinancées: part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ^b	–	229,0	(229,0)	(100,0)	–	–	–
Total partiel (1)	366 910,4	428 093,2	(3 428,2)	(0,8)	424 665,0	22 652,9	447 317,9

 2) *Contributions obligatoires hors budget ordinaire*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	Source de financement	2012-2013 (montant estimatif)
			a) Opérations de maintien de la paix Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	
	6 404,9	8 312,0		7 969,7
Total partiel (2)	6 404,9	8 312,0		7 969,7

3) *Fonds extrabudgétaires*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	Source de financement	2012-2013 (montant estimatif)
			a) Services d'appui :	
			i) Aux structures administratives extrabudgétaires	5 259,2
6 055,6	4 897,3		b) Activités de fond :	
			i) Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies	447,5
796,4	459,7			
Total partiel (3)	6 852,0	5 357,0		5 706,7
Total [(1) + (2) + (3)]	380 167,3	441 762,2		460 994,3

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux arrangements de partage des coûts, d'un montant effectif de 46 409 600 dollars pour 2008-2009 et d'un montant estimatif de 53 960 200 dollars pour 2010-2011 et 57 881 000 dollars pour 2012-2013.

^b Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

Tableau 35.7

Postes nécessaires (budget total)^a

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires							
			Budget ordinaire		Contributions obligatoires hors budget ordinaire ^b		Fonds extrabudgétaires ^c		Total	
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
SSG	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-2	2	2	-	-	-	-	-	-	2	2
D-1	4	17	-	-	-	-	-	-	4	17
P-5	45	34	-	-	1	1	-	-	46	35
P-4/3	361	352	1	-	11	11	-	-	373	363
P-2/1	13	21	-	-	1	1	-	-	14	22
Total partiel	427	428	1	-	13	13	-	-	441	441
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	12	12	-	-	-	-	-	-	12	12
Autres classes	199	204	10	-	2	2	27	13	238	219
Total partiel	211	216	10	-	2	2	27	13	250	231

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Contributions obligatoires hors budget ordinaire ^b		Fonds extrabudgétaires ^c			
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Catégories diverses										
Agents de sécurité	464	469	10	–	3	3	9	9	486	481
Agents locaux	899	919	11	–	–	–	–	–	910	919
Total partiel	1 363	1 388	21	–	3	3	9	9	1 396	1 400
Total	2 001	2 032	32	–	18	18	36	22	2 087	2 072

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Les postes nécessaires pour le Département de la sûreté et de la sécurité prévus au budget total comprennent 942 postes pour 2010-2011 et 960 postes pour 2012-2013, cofinancés conformément aux arrangements de partage des coûts.

^b Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Ressources nécessaires financées à l'aide des fonds extrabudgétaires constitués de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives.

35.14 On trouvera dans les tableaux 35.8 et 35.9 ci-après la ventilation des ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montants bruts).

Tableau 35.8

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montants bruts)*

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
B. Programme de travail							
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	26 170,7	31 306,5	(1 311,0)	(4,2)	29 995,5	1 031,5	31 027,0
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs							
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	174 036,6	198 520,8	1 765,3	0,9	200 286,1	7 113,3	207 399,4
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	11 658,0	13 480,6	38,1	0,3	13 518,7	195,3	13 714,0
C. Appui au programme	–	297,8	(297,8)	(100,0)	–	–	–
Total partiel (1)	211 865,3	243 605,7	194,6	0,1	243 800,3	8 340,1	252 140,4

2) Contributions obligatoires hors budget ordinaire

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	Source de financement	2012-2013 (montant estimatif)
			Opérations de maintien de la paix : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	
	4 453,4	5 578,7		5 221,7
Total partiel (2)	4 453,4	5 578,7		5 221,7

3) Fonds extrabudgétaires

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	Source de financement	2012-2013 (montant estimatif)
			a) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies	
	796,4	459,7		447,5
Total partiel (3)	796,4	459,7		447,5
Total [(1) + (2) + (3)]	217 115,1	249 644,1		257 809,6

Tableau 35.9

Postes nécessaires (activités cofinancées)

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Contributions obligatoires hors budget ordinaire ^a		Fonds extrabudgétaires			
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	2	11	–	–	–	–	–	–	2	11
P-5	35	28	–	–	1	1	–	–	36	29
P-4/3	320	311	1	–	10	10	–	–	331	321
P-2/1	6	14	–	–	–	–	–	–	6	14
Total partiel	364	365	1	–	11	11	–	–	376	376
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Autres classes	26	26	–	–	2	2	–	–	28	28
Total partiel	30	30	–	–	2	2	–	–	32	32

Catégorie	Postes temporaires									
	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Budget ordinaire		Contributions obligatoires hors budget ordinaire ^a		Fonds extrabudgétaires		Total	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Catégories diverses										
Agents de sécurité	150	155	10	–	–	–	–	–	160	155
Agents locaux	398	410	–	–	–	–	–	–	398	410
Total partiel	548	565	10	–	–	–	–	–	558	565
Total	942	960	11	–	13	13	–	–	966	973

^a Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

35.15 On trouvera dans les tableaux 35.10 et 35.11 ci-après la ventilation des ressources nécessaires pour les activités financées au titre du budget ordinaire.

Tableau 35.10

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*^a

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	8 570,0	8 382,8	42,3	0,5	8 425,1	50,6	7 475,7
B. Programme de travail	185 337,6	221 262,2	324,5	0,1	221 586,7	14 262,2	235 848,9
C. Appui au programme	7 547,0	8 802,7	(68,8)	(0,8)	8 733,9	–	8 733,9
Total partiel (1)	201 454,6	238 447,7	298,0	0,1	238 745,7	14 312,8	253 058,5

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux arrangements de partage des coûts, d'un montant effectif de 46 409 600 dollars pour 2008-2009 et d'un montant estimatif de 53 960 200 dollars pour 2010-2011 et 57 881 000 dollars pour 2012-2013.

2) *Contributions obligatoires hors budget ordinaire*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	Source de financement	2012-2013 (montant estimatif)
			Opérations de maintien de la paix : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	
	1 951,5	2 733,3		2 748,0
Total partiel (2)	1 951,5	2 733,3		2 748,0

3) Fonds extrabudgétaires

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	Source de financement	2012-2013 (montant estimatif)
			a) Services d'appui : Appui à des structures administratives extrabudgétaires	5 259,2
Total partiel (3)	6 055,6	4 897,3		5 259,2
Total [(1) + (2) + (3)]	209 461,7	246 078,3		261 065,7

Tableau 35.11

Postes nécessaires (budget ordinaire)^a

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
	2010- 2011	2012- 2013	Budget ordinaire		Contributions obligatoires hors budget ordinaire ^b		Fonds extrabudgétaires ^c		2010- 2011	2012- 2013
			2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
SSG	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-1	2	6	-	-	-	-	-	-	2	6
P-5	10	6	-	-	-	-	-	-	10	6
P-4/3	41	41	-	-	1	1	-	-	42	42
P-2/1	7	7	-	-	1	1	-	-	8	8
Total partiel	63	63	-	-	2	2	-	-	65	65
Autres catégories										
1 ^{re} classe	8	8	-	-	-	-	-	-	8	8
Autres classes	173	178	10	-	-	-	27	13	210	191
Total partiel	181	186	10	-	-	-	27	13	218	199
Catégories diverses										
Agents de sécurité	314	314	-	-	3	3	9	9	326	326
Agents locaux	501	509	11	-	-	-	-	-	512	509
Total partiel	815	823	11	-	3	3	9	9	838	835
Total	1 059	1 072	21	-	5	5	36	22	1 121	1 099

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Non compris les postes relevant des activités cofinancées, qui figurent dans le tableau 35.9.

^b Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Ressources nécessaires financées à l'aide des fonds extrabudgétaires constitués de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires – budget ordinaire (avant actualisation des coûts) :

8 425 100 dollars

- 35.16 Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité est responsable de la gestion du système de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de la définition de la politique de sécurité de l'Organisation, de l'élaboration des recommandations adressées au Secrétaire général en matière de sécurité et de la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies, qui sont plus de 100 000, et des quelque 300 000 personnes à leur charge, répartis dans plus de 150 lieux d'affectation. Compte tenu de ses vastes responsabilités à l'échelle du système et des liens et rapports extérieurs qu'il entretient et de la nécessité d'assurer la continuité pendant son absence, le Secrétaire général adjoint est secondé par un Sous-Secrétaire général dans l'ensemble des responsabilités, vastes et complexes, qui lui incombent à l'échelle du système.
- 35.17 Pour la gestion du Département, le Secrétaire général adjoint dispose actuellement de l'appui de son Bureau, du Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination et de la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi. Le Bureau du Secrétaire général adjoint est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions de gestion et des décisions administratives et autres prises par le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général dans le cadre du mandat du Département et supervise la fonction de sensibilisation, de communication et d'établissement de rapports du Département, pour ainsi optimiser le soutien et les services fournis aux bureaux extérieurs (fonctionnaires désignés, équipes de coordination du dispositif de sécurité) et renforcer également les efforts d'information des États Membres.
- 35.18 Le Bureau bénéficie du soutien d'un assistant spécial du Secrétaire général adjoint (P-5), d'un assistant spécial du Sous-Secrétaire général (P-3), d'un spécialiste des communications (P-4), d'un administrateur de programmes (P-3) et de trois agents des services généraux. Tant dans le cadre du Secrétariat de l'ONU que dans celui de la direction du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, les tâches du Bureau ont crû de manière exponentielle, non seulement en ce qui concerne les rapports à présenter, l'information, la sensibilisation, le contrôle et les communications mais aussi sur le plan de la complexité. Étant donné que le Secrétaire général adjoint dirige directement le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et le Groupe exécutif sur la sécurité nouvellement établi, la coordination interinstitutions pour traduire la vision stratégique du Secrétaire général adjoint en mesures concrètes est essentielle, tout comme la nécessité de gérer et de contrôler les communications à caractère professionnel émanant du Bureau du Secrétaire général adjoint.
- 35.19 On continue d'avoir besoin d'une coordination interdépartementale et intradépartementale ainsi que d'une coordination interinstitutions à l'échelle du système sur les questions de sécurité, de ressources humaines, de régime commun et de réglementation; cela exige des efforts supplémentaires appropriés pour gérer les différents interlocuteurs aux niveaux élevés de responsabilité, tant sur le plan interne qu'externe. Le Département se trouve à la jonction de trois domaines d'activité : les services de sécurité et de sûreté, la composante civile du maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix et la composante sécurité sur le terrain; cette situation exige un degré élevé d'intégration, de coordination et de cohérence face à des questions d'importance critique et le maintien du même degré de coordination et de cohérence entre les différents bureaux et lieux d'affectation. C'est pourquoi il est proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 que le poste d'assistant spécial (P-5) du Bureau du Secrétaire général adjoint soit reclassé en poste de chef de Cabinet de classe D-1; l'objectif est d'établir un cadre de gestion solide appuyant le rôle central du Département, le chef de Cabinet devant être le canal par le truchement duquel la vision stratégique serait traduite en mesures cohérentes et bien orientées qui

informeraient le Département, les autres départements du Secrétariat ainsi que les États Membres et les autres acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. En attribuant ainsi la responsabilité globale de la gestion et de la supervision du Bureau du Secrétaire général adjoint et les fonctions visant à assurer une coordination, une synergie et une intégration des tâches optimales, le reclassement proposé entraînerait une amélioration marquée de la capacité de gestion du Département et une efficacité accrue dans la planification et la réalisation des objectifs stratégiques, ce qui aurait un effet direct sur de multiples parties prenantes.

- 35.20 Le Groupe de la politique, de la planification et de la coordination promulgue les politiques et normes communes dans les différentes parties du système de gestion de la sécurité; il est également chargé de rédiger et mettre à jour le Manuel de sécurité des services extérieurs et toutes les directives spéciales relatives à la sécurité. La Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi est chargée d'effectuer des contrôles de conformité de toutes les entités de l'Organisation des Nations Unies, y compris les villes sièges et les missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques.
- 35.21 Il est proposé de fusionner les deux entités pour accroître les synergies entre deux domaines qui sont interdépendants. Cette fusion permettrait également une utilisation optimale des ressources existantes en ce sens que les inspecteurs effectuant actuellement des contrôles de conformité seraient également en mesure de contribuer à la formulation des grandes orientations lorsqu'ils se trouveraient au Siège. Inversement, les fonctionnaires remplissant uniquement des fonctions directives gagneraient à être davantage exposés aux questions de respect des normes. La fusion apportera une contribution précieuse à l'élaboration des grandes orientations. Il est proposé, après la fusion des deux entités, de reclasser l'un des postes P-5 existants à la classe D-1. Le poste proposé de chef de service (D-1) exige des compétences fonctionnelles dans tous les aspects de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies en général et, plus spécifiquement, que les enseignements tirés des missions de contrôle de la conformité contribuent à la définition des grandes orientations et à l'amélioration des résultats et de l'efficacité de l'utilisation des ressources du Département. Il est également proposé de reclasser les trois postes de classe P-3 existants à la classe P-4 afin que leur classement corresponde au niveau de responsabilités des nouvelles fonctions qui leur sont attachées.

Tableau 35.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières et assurer l'adoption et le respect des politiques et procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires du système des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Le programme de travail est effectivement soutenu par des ressources humaines et financières

a) Utilisation effective et efficace des ressources du budget ordinaire

Mesure des résultats

2008-2009 : les crédits approuvés sont dépensés à 99 %

2010-2011 (estimation) : les crédits approuvés sont dépensés à 100 %

2012-2013 (objectif) : les crédits approuvés sont dépensés à 100 %

b) Amélioration de la coordination, de l'intégration et de la conformité des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

b) i) Augmentation du pourcentage de politiques, normes et procédures opérationnelles communes élaborées et mises à jour

Mesure des résultats

2008-2009 : 80 %

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du taux d'application par les organismes du système des Nations Unies des normes, politiques et procédures opérationnelles minimales liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations

Mesure des résultats : Pourcentage de lieux d'affectation appliquant les normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur pour le pays (c'est-à-dire respectant ces normes avec un taux de conformité aux limitations supérieur à 80 %)

2008-2009 : 69 %

2010-2011 (estimation) : 72 %

2012-2013 (objectif) : 75 %

Mesure des résultats : Pourcentage de recommandations de mise en conformité appliquées pendant la période considérée

2008-2009 : 63 %

2010-2011 (estimation) : 72 %

2012-2013 (objectif) : 75 %

Facteurs externes

- 35.22 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il n'y a pas de situation imprévue due à des cas de force majeure; b) il y a des candidates qualifiées et des candidates issues d'États Membres non représentés ou sous-représentés; et c) toutes les parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui afin d'atteindre l'objectif du programme, notamment le respect des politiques et procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires du système des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations.

Produits

- 35.23 Pour l'exercice biennal 2012-2013, les produits fournis seront les suivants (budget ordinaire) :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'Assemblée générale sur le fonctionnement du système de gestion de la sécurité, y compris le rapport annuel sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies; rapports annuels sur les enseignements tirés et les pratiques optimales; rapports spéciaux, selon que de besoin (10);
 - ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations informelles (10);
 - iii) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
 - iv) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
- b) Autres activités de fond :
 - i) Missions d'établissement des faits : missions d'inspection et de contrôle du respect des normes, selon la nature de l'activité (40); élaboration et distribution de rapports sur le respect des normes assortis de recommandations fondées sur les constats de ces missions; suivi et établissement de rapports sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations; élaboration de méthodes d'auto-évaluation et mise en place d'un système d'auto-évaluation du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle;
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : regroupement de l'élaboration, harmonisation et adoption dans tous les lieux d'affectation des politiques, normes et procédures

opérationnelles essentielles du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et des pratiques optimales en matière de sécurité (1); création et gestion d'un système centralisé de sélection et d'organisation des carrières du personnel chargé de la sécurité et de la sûreté (1);

- iii) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : participation aux activités du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires en matière de sûreté et de sécurité; coordination des activités du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité; organisation des réunions du Réseau; établissement et distribution des rapports du Réseau et du Comité de haut niveau sur la gestion (6);
- c) Coopération technique : stages, séminaires et ateliers : institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité du Département et, dans ce cadre, organisation, pour tout le personnel, d'ateliers de formation visant à promouvoir l'équilibre entre les sexes au sein du Département.

Tableau 35.13

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	6 478,7	7 356,5	24	24
Autres objets de dépense	1 904,1	1 068,6	–	–
Total	8 382,8	8 425,1	24	24

35.24 Des ressources d'un montant de 8 425 100 dollars, faisant apparaître une augmentation de 42 300 dollars, permettront de financer 24 postes et autres objets de dépense nécessaires à la gestion du système de sécurité des organismes des Nations Unies, à l'élaboration, à l'intention du Secrétaire général, de politiques et de recommandations en matière de sécurité et à l'adoption et au respect de politiques et procédures relatives à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé, des personnes à leur charge et des installations. Le montant de 7 356 500 dollars demandé au titre des postes fait apparaître une augmentation de 877 800 dollars qui s'explique par l'effet-report (528 600 dollars) de la création de trois postes au titre du budget programme pour 2010 (un poste de sous-secrétaire général en remplacement du poste D-2, un poste P-4 et un poste P-3) et le reclassement proposé de deux postes P-5 à D-1 et de quatre postes P-3 à P-4 (349 200 dollars). Le montant de 1 068 600 dollars demandé pour les autres objets de dépense, en augmentation de 835 500 dollars, doit permettre de financer le coût d'experts extérieurs (recrutés pour fournir un soutien spécialisé à certaines missions de contrôle du respect des normes sur le terrain), les voyages du personnel et les frais généraux de fonctionnement ainsi que les fournitures et accessoires nécessaires au fonctionnement normal du Département conformément aux mandats établis. La réduction de 835 500 dollars correspond à la non-reconduction de crédits ouverts ponctuellement au titre de l'exercice biennal 2010-2011 pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel (liés aux postes approuvés et établis au cours de l'exercice biennal 2010-2011 à la suite de l'étude de gestion de 2009).

B. Programme de travail

1. Budget total (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées)

Tableau 35.14

Ressources nécessaires, par sous-programme et par source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget total				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté				
Activités inscrites au budget ordinaire ^a	169 818,9	167 049,8	1 027	1 019
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ^b	24 555,8	23 157,8	165	160
Total partiel	194 374,7	190 207,6	1 192	1 179
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1 : coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain				
Activités inscrites au budget ordinaire ^c	44 391,1	47 733,4	–	–
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ^b	154 129,7	152 552,7	758	766
Total partiel	198 520,8	200 286,1	758	766
Composante 2 : appui aux bureaux extérieurs				
Activités inscrites au budget ordinaire ^d	7 052,2	6 803,5	12	12
Activités cofinancées : part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ^b	10 731,0	10 208,8	30	34
Total partiel	17 783,2	17 012,3	42	46
Total (A)	410 678,7	407 506,0	1 992	1 991
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	8 312,0	7 969,7	18	18
C. Fonds extrabudgétaires	5 357,0	5 706,7	36	22
Total (A), (B) et (C)	424 347,7	421 182,4	2 046	2 031

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, conformément aux arrangements de partage des coûts, d'un montant de 6 750 700 dollars et de 6 837 700 dollars pour 2010-2011 et 2012-2013, respectivement, au titre du Service de la sécurité et de la sûreté (Vienne).

^b Non compris la part de dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

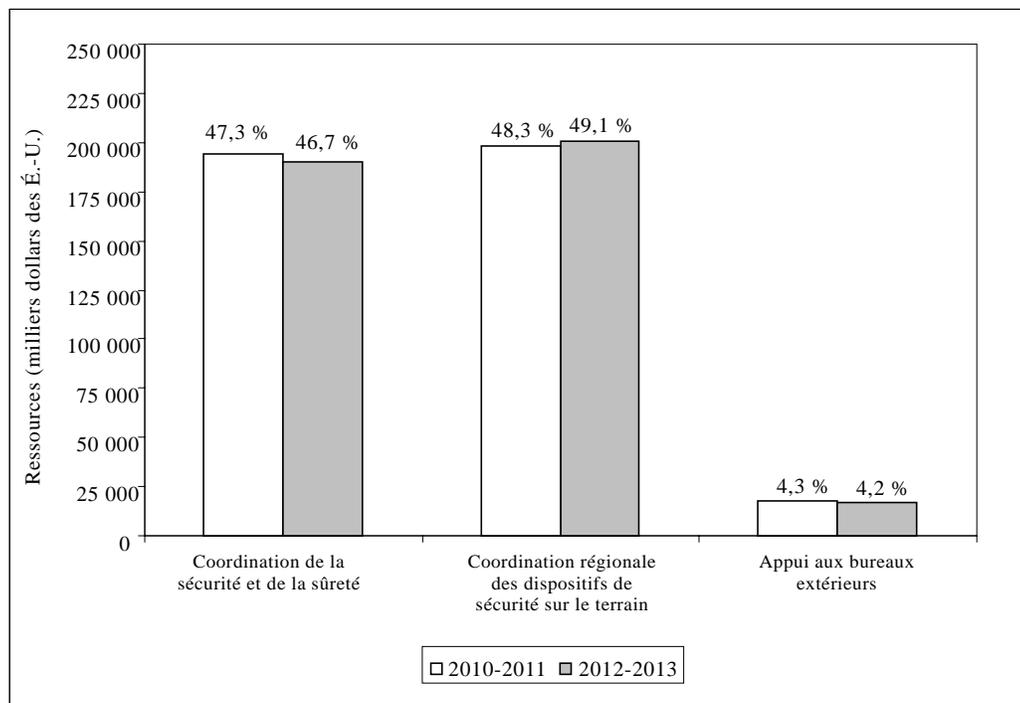
(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 35.14)

^c Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU au titre des opérations extérieures et régionales et de la police d'assurance contre les actes de malveillance.

^d Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, d'un montant de 2 749 600 dollars et de 3 309 900 dollars pour 2010-2011 et 2012-2013, respectivement, au titre des dispositifs de sécurité sur le terrain.

Ressources nécessaires pour l'ensemble du budget (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées), par sous-programme



2. Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montants bruts)

Tableau 35.15

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
B. Programme de travail				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	31 306,5	29 995,5	165	160
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs				

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Composante 1 : coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	198 520,8	200 286,1	758	766
Composante 2 : appui aux bureaux extérieurs	13 480,6	13 518,7	30	34
Total partiel	243 307,9	243 800,3	953	960
Contributions obligatoires hors budget ordinaire	5 578,7	5 221,7	13	13
Fonds extrabudgétaires	459,7	447,5	–	–
Total	249 346,3	249 469,5	966	973

3. Activités inscrites au budget ordinaire

Tableau 35.16

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
B. Programme de travail				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	169 818,9	167 049,8	1 027	1 019
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1 : coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	44 391,1	47 733,4	–	–
Composante 2 : appui aux bureaux extérieurs	7 052,2	6 803,5	12	12
Total partiel	221 262,2	221 586,7	1 039	1 031
Contributions obligatoires hors budget ordinaire	2 733,3	2 748,0	5	5
Fonds extrabudgétaires	4 897,3	5 259,2	36	22
Total	228 892,8	229 593,9	1 080	1 058

Sous-programme 1 Coordination de la sécurité et de la sûreté

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 190 207 600 dollars

- Dont :
- a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 167 049 800 dollars
 - b) Part des activités cofinancées à la charge d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 23 157 800 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montant brut) : 29 995 500 dollars

Dont : a) Part des activités cofinancées dans le budget ordinaire : 6 837 700 dollars

b) Part des activités cofinancées à la charge d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies: 23 157 800 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 167 049 800 dollars

- 35.25 Le sous-programme relève de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, ainsi que des services de sûreté et de sécurité des autres villes sièges et des commissions régionales. La Division est chargée de superviser le Service de la sûreté et de la sécurité de New York et de fournir des orientations générales et opérationnelles et d'assurer l'encadrement technique général des services de sûreté et de sécurité des autres villes sièges et des commissions régionales. Ceux-ci continueront d'exécuter les tâches courantes et de rendre compte au Directeur général ou au Secrétaire exécutif compétent, qui peut aussi être le responsable désigné en matière de sécurité, et travailleront en étroite collaboration avec le Chef de l'Administration. La Division a également pour attribution d'assurer, de manière systématique et coordonnée, la protection des hauts responsables de l'Organisation, qui est confiée au Groupe de coordination de la protection.

Tableau 35.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateur de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation : Protéger les fonctionnaires, les représentants, les personnalités de passage et les autres visiteurs dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, prévenir les dégâts matériels pour celle-ci, assurer la sûreté et la sécurité des installations et disposer d'un mécanisme d'intervention d'urgence opérationnel 24 heures sur 24, sept jours sur sept

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Garantie de la sécurité et de la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU

Indicateurs de succès

a) i) Pourcentage accru de normes minimales de sécurité opérationnelle appliquées dans les villes sièges et les commissions régionales

Mesure des résultats : Pourcentage des éléments de normes minimales de sécurité opérationnelle appliqués dans tous les lieux d'affectation

2008-2009 : 92 %

2010-2011 (estimation) : 95 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

ii) Nombre plus faible d'intrusions dans les locaux de l'ONU

Mesure des résultats

2008-2009 : 11 intrusions

2010-2011 (estimation) : aucune intrusion

2012-2013 (objectif) : aucune intrusion

	<p>iii) Nombre plus faible de réclamations liées à la sécurité</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 43 réclamations 2010-2011 (estimation) : 35 réclamations 2012-2013 (objectif) : 30 réclamations</p> <p>iv) Formation spécialisée organisée régulièrement à l'intention du personnel responsable de la sécurité et de la sûreté afin de renforcer son efficacité et son professionnalisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : Nombre de participants à des cours de formation et ateliers spécialisés</p> <p>2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : 4 450 participants 2012-2013 (objectif) : 4 450 participants</p>
b) Renforcement de la coordination des dispositions en matière de sécurité dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU	<p>b) Nombre accru d'opérations de protection rapprochée coordonnées dans les villes sièges et les commissions régionales</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : Nombre d'opérations de protection rapprochée coordonnées)</p> <p>2008-2009 : 407 opérations 2010-2011 (estimation) : 450 opérations 2012-2013 (objectif) : 450 opérations</p>
c) Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU	<p>c) Actualisation et mise à l'essai, selon la phase administrative, de l'ensemble des plans de crise, d'évacuation et d'urgence dans tous les lieux d'affectation</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : Pourcentage des lieux d'affectation où des plans d'évacuation sont en place, actualisés et mis à l'essai)</p> <p>2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>

35.26 Le sous-programme permettra d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) tous les intéressés appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre les objectifs du programme, notamment en respectant les politiques et les procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations; b) aucun événement imprévu considéré comme un cas de force majeure ne se produit; et c) les représentants, les fonctionnaires et les visiteurs respectent les réglementations en matière de sécurité et de sûreté et de protection contre les incendies.

Produits

35.27 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires, sauf indication contraire) :

- a) Services de sécurité concernant les bureaux et les salles de conférence : contrôle des personnes, des véhicules et des paquets à l'entrée et à la sortie des locaux; exploitation et gestion du système de cartes d'accès et de plaquettes d'identité; confiscation des cartes d'identité ONU périmées; utilisation de détecteurs d'objets métalliques pour déceler les armes cachées; services de sécurité pour les réunions, réceptions et manifestations spéciales; organisation de programmes de formation en matière de sécurité; hissage des drapeaux des États Membres de l'Organisation;
- b) Services liés aux garages : filtrage des véhicules à l'entrée; inspection des véhicules de livraison; détection d'explosifs dans les véhicules;
- c) Services de protection rapprochée : protection des hauts fonctionnaires de l'Organisation et autres personnalités; coordination des déplacements des personnalités avec les services de sécurité et de police du pays hôte;
- d) Services spéciaux : enquêtes, contacts avec les services de police du pays hôte; analyse des tendances en matière de criminalité; évaluation des risques de sécurité au niveau local et exécution de programmes de prévention de la criminalité;
- e) Services d'identification et cartes d'identité ONU : délivrance de cartes d'identité ONU et tenue des dossiers correspondants;
- f) Services de sécurité matérielle : réalisation d'audits de sécurité matérielle; administration d'un système de contrôle des clefs; réparation et entretien de tous les systèmes de fermeture, coffres-forts et systèmes de sécurité électronique (y compris les systèmes d'alarme, de détection des intrusions, de vidéosurveillance et de contrôle d'accès);
- g) Services de détection des explosifs : détection des explosifs aux points d'entrée des véhicules et dans les secteurs où se tiennent des conférences, des réunions et des manifestations spéciales; examen, à l'arrivée, de tout le courrier et de tous les colis;
- h) Services d'intervention d'urgence et gestion des crises : gestion d'un centre de contrôle de la sécurité surveillant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept tous les systèmes de sécurité; gestion d'un système de commandement en cas d'incident et d'un plan de gestion des crises; intervention en cas d'incident grave dans les bureaux et locaux de l'Organisation au Siège et dans les autres principaux lieux d'affectation; mise en place de mesures de détection et de contre-surveillance à proximité de tous les bureaux et locaux de l'ONU; organisation de patrouilles motorisées ou pédestres, selon les besoins; constitution et tenue à jour de registres de personnes à contacter en cas d'urgence; contribution aux différents aspects de la préparation aux situations d'urgence ainsi que de la planification et de l'exécution d'évacuations des installations situées à l'intérieur ou à l'extérieur du complexe; normalisation des procédures de sécurité;
- i) Services de sûreté : inspection des locaux de l'ONU, y compris les ascenseurs, les escaliers mécaniques et les machineries, en vue de vérifier que rien ne peut mettre en danger les occupants ou déclencher un incendie; organisation de programmes de formation à l'intention des agents de sécurité, des agents de prévention des incendies, des travailleurs manuels et des guides; coordination et exécution d'exercices d'incendie et d'enquêtes techniques sur la sécurité; établissement de rapports et formulation de recommandations concernant les questions de sûreté; contrôle et inspection du système de détection des incendies et des

inondations et organisation d'exercices d'évacuation des locaux de l'ONU; remise d'équipements de protection à des fonctionnaires et à des employés contractuels; inspections sanitaires des cuisines; inspection annuelle de tous les locaux servant à la préparation et au stockage des aliments ainsi qu'aux services de repas pour s'assurer que les normes sanitaires et d'hygiène sont respectées; traitement des réclamations liées à la sécurité;

- j) Services d'inspection : inspection des locaux en cas d'alerte à la bombe; interventions en cas d'alerte ou d'urgence de tout type; enquêtes sur les accidents de circulation, les demandes de dédommagement, les accidents mettant en cause des visiteurs ou des fonctionnaires, les cas de maladie concernant des visiteurs, ainsi que les dommages causés à des biens personnels ou appartenant à l'ONU;
- k) Services de formation (budget ordinaire et autres ressources provenant de contributions obligatoires) : maintien d'un niveau de formation professionnelle élevé pour le personnel de sécurité en ce qui concerne les fonctions de sécurité de base, et formation interdisciplinaire dans des domaines techniques et spécialisés; fourniture de services d'appui à la formation au Siège et dans les autres principaux lieux d'affectation, en collaboration avec la Section de la formation et du perfectionnement, de façon à garantir l'homogénéité des niveaux de formation dans l'ensemble du système.

Tableau 35.18

Ressources nécessaires, sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011 ^a	2012-2013
Budget ordinaire ^b				
Postes	134 778,0	137 916,4	1 027	1 019
Autres objets de dépense	35 040,9	29 133,4	–	–
Total partiel	169 818,9	167 049,8	1 027	1 019
Contributions obligatoires hors budget ordinaire	2 733,3	2 748,0	5	5
Fonds extrabudgétaires	4 897,3	5 259,2	36	22
Total	177 449,5	175 057,0	1 068	1 046

^a Dont 21 postes provisoires d'agent de sécurité (10 d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève et 11 d'agent local à Addis-Abeba) pour l'exercice biennal 2010-2011.

^b Comprend la part de l'ONU dans le cofinancement des activités du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, soit 6 750 700 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et 6 837 700 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

- 35.28 Le montant de 137 916 400 dollars, en augmentation de 3 138 400 dollars, doit permettre de financer les 1 006 postes existants (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 12 P-3, 4 P-2, 5 d'agent des services généraux (1^{re} classe), 155 d'agent des services généraux (Autres classes), 314 d'agent du Service de sécurité et 501 d'agent local), dont quatre sont proposés au reclassement (2 P-5 à D-1 et 2 P-3 à P-4), et la création de 13 nouveaux postes (5 d'agent des services généraux (Autres classes) et 8 d'agent local précédemment établis à titre temporaire pour l'exercice biennal 2010-2011). L'augmentation nette de 3 138 400 dollars s'explique par ce qui suit :

- a) Une hausse de 3 544 900 dollars, résultant de l'effet-report de 109 postes (1 P-5, 94 d'agent local et 14 d'agent du Service de sécurité) créés dans les services de sûreté et de sécurité à l'échelle mondiale au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Une hausse de 1 186 600 dollars, correspondant à la création proposée de cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève et de huit postes d'agent local à Addis-Abeba;
 - c) Une hausse de 221 200 dollars imputable au reclassement proposé de quatre postes (2 P-5 à D-1 et 2 P-3 à P-4), à savoir ceux des chefs des Services de sûreté et de sécurité de Genève et de Nairobi (2 P-5 à D-1), du fonctionnaire d'administration de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège (P-3 à P-4) et du chef adjoint de Nairobi (P-3 à P-4);
 - d) Une baisse de 1 814 300 dollars due à la non-reconduction de l'engagement ponctuel de 10 agents des services généraux (Autres classes) à Genève et de 11 agents locaux à Addis-Abeba pour l'exercice biennal 2010-2011.
- 35.29 Le montant prévu au titre des autres objets de dépense, soit 29 133 400 dollars, qui est en baisse de 5 907 500 dollars, doit permettre de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires nécessaires pour assurer les activités de sécurité durant les périodes de pointe, notamment lors de l'Assemblée générale ou de sessions extraordinaires se tenant à Nairobi et à Genève, les frais de voyage afférents à la protection rapprochée des hauts fonctionnaires, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels, le mobilier et le matériel, ainsi que la part revenant à l'ONU des dépenses de fonctionnement du Service de la sûreté et de la sécurité de Vienne financées dans le cadre d'un accord de partage des coûts conclu avec d'autres organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne (voir le tableau 35.19).
- 35.30 La baisse nette de 5 907 500 dollars est due à :
- a) Une baisse de 2 336 900 dollars au titre des autres dépenses de personnel, compte tenu de besoins moindres en matière d'heures supplémentaires et de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à New York, Genève, Nairobi, Bangkok, Addis-Abeba et Beyrouth;
 - b) Une baisse de 2 033 900 dollars au titre du mobilier et du matériel, compte tenu des besoins effectifs estimés et sur la base des dépenses passées des services de sûreté et de sécurité;
 - c) Une baisse de 864 800 dollars au titre des fournitures et des accessoires, compte tenu des besoins effectifs estimés sur la base de l'expérience;
 - d) Une baisse de 510 000 dollars au titre des services contractuels, compte tenu des besoins effectifs en matière de formation et de matériel informatique pour le personnel surnuméraire disponible;
 - e) Une baisse de 232 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, essentiellement due à des besoins moindres au titre de la location et de l'entretien des locaux, du mobilier et du matériel, et des communications;
 - f) Une baisse de 14 900 dollars au titre des voyages, due essentiellement à des besoins moindres en matière de protection du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de l'Organisation;
 - g) Une hausse de 85 000 dollars au titre des subventions et des contributions versées dans le cadre du partage des coûts à Vienne.
- 35.31 Les ressources du budget ordinaire seront complétées par des fonds extrabudgétaires (8 007 200 dollars, soit une hausse de 376 600 dollars) constitués de recettes provenant de l'appui aux programmes, à savoir du remboursement de services fournis par l'administration centrale au titre

d'activités extrabudgétaires et à des fonds et programmes (5 259 200 dollars), ainsi que du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (2 748 000 dollars). Ces ressources permettront de financer 27 postes extrabudgétaires, d'autres dépenses de personnel, des services de consultants, des services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement à l'appui d'activités imputées sur le budget ordinaire. Ce mode de financement contribue à apporter une réponse cohérente, efficace et ponctuelle à toutes les menaces liées à la sécurité ainsi qu'aux autres urgences, à atténuer les risques et à garantir l'application de politiques de sécurité, de normes et de procédures opérationnelles ayant un haut niveau de qualité et s'appuyant sur les pratiques optimales dans l'ensemble des opérations de l'ONU sur le terrain. La hausse de 376 600 dollars est principalement due à l'augmentation des recettes perçues au titre de l'appui aux programmes en remboursement de services fournis par l'administration centrale au profit d'activités extrabudgétaires.

Tableau 35.19

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées (budget du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, montants bruts)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011 ^a	2012-2013
Budget (montants bruts)^b				
Postes	27 127,8	26 677,3	165	160
Autres objets de dépense	4 178,7	3 318,2	–	–
Total partiel	31 306,5	29 995,5	165	160
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total, activités cofinancées	31 306,5	29 995,5	165	160

^a Dont 10 postes provisoires d'agent de sécurité à Vienne pour l'exercice biennal 2010-2011.

^b La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées s'élève à 6 750 700 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et à 6 837 700 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

35.32 Le montant brut de 26 677 300 dollars prévu au titre des postes, en diminution de 450 500 dollars, permettra de financer 160 postes, dont trois postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, deux postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 155 postes d'agent du Service de sécurité, et de créer un groupe cynophile permanent compte tenu du niveau de risque à Vienne et d'aider l'effectif actuel à faire face à l'accroissement de l'activité générée par le nouveau centre de conférence (bâtiment M). La diminution nette de 450 500 dollars, qui s'explique par le non-renouvellement du crédit ouvert en 2010-2011 au titre de 10 postes provisoires d'agent de sécurité (1 115 000 dollars), est en partie contrebalancée par la création prévue de cinq postes d'agent de sécurité (557 500 dollars) qui a été approuvée à titre temporaire pour l'exercice 2010-2011, et par le reclassement à D-1 du poste de chef du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne (P-5) et le reclassement à P-4 du poste d'adjoint du chef du Service de la sécurité et de la sûreté (P-3) (107 000 dollars).

35.33 Le montant de 3 318 200 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, en diminution de 860 500 dollars, permettra de couvrir les dépenses suivantes : personnel temporaire (autre que pour les réunions), heures supplémentaires, services contractuels divers, entretien du matériel spécialisé de sécurité et de bureautique, nettoyage et réparation d'uniformes, communications, fournitures

liées à la sécurité, remplacement du matériel de sécurité et de sûreté, et subventions et contributions. La diminution nette de 860 500 dollars résulte de l'effet cumulé de la réduction des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires (437 600 dollars), des frais généraux de fonctionnement (168 300 dollars), des fournitures et accessoires (15 600 dollars) et du mobilier et du matériel (293 600 dollars) et des subventions et contributions (9 500 dollars). Cette réduction correspond aux dépenses effectives, compte tenu de l'effectif disponible et des normes établies. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des voyages afférents aux missions d'évaluation du risque de sécurité (14 600 dollars) et des services contractuels requis pour la mise à niveau et l'entretien du matériel et des logiciels informatiques (49 500 dollars).

Sous-programme 2

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 200 286 100 dollars

- Dont :*
- a) *Activités financées au titre du budget ordinaire : 47 733 400 dollars*
 - b) *Part des activités cofinancées à la charge d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 152 552 700 dollars*

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 200 286 100 dollars

- Dont :*
- a) *Activités financées au titre du budget ordinaire : 47 733 400 dollars*
 - b) *Part des activités cofinancées à la charge d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 152 552 700 dollars*

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 47 733 400 dollars

- 35.34 La composante 1 de ce sous-programme relève de la Division des opérations régionales. Par le biais de ses bureaux régionaux, celle-ci est responsable des opérations de sécurité courantes menées par les bureaux hors Siège du Département de la sûreté et de la sécurité et leur personnel dans plus de 170 pays représentant 700 zones de sécurité désignées, de la planification préalable et de la prévention des incidents sur le terrain ainsi que des interventions lorsqu'ils se produisent, de la mobilisation des ressources, de la prestation, le cas échéant, d'une assistance sur le terrain aux responsables désignés dans l'exercice de leurs fonctions, et de la coordination des activités de gestion de crise dans les situations d'urgence.
- 35.35 Les activités des cinq centres d'information et d'opérations concernant la sécurité font partie intégrante des activités du Département sur le terrain. Leurs deux fonctions principales consistent à : a) signaler les incidents survenus dans le domaine de la sécurité et tenir l'équipe de pays des Nations Unies informée de la situation, fournir au conseiller en chef pour la sécurité des analyses sur la situation actuelle et son évolution, pour qu'il puisse conseiller le responsable désigné et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité; et b) faire office de cellule de crise dans les situations d'urgence, élaborer des plans d'urgence sur la base des tendances observées concernant

la sécurité, suivre les mouvements de personnel afin de contrôler le niveau d'alerte du personnel déployé et superviser ou diriger les opérations du système de communication d'urgence.

- 35.36 Les activités de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain sont régies par les politiques, procédures et programmes élaborés en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Constitué de cadres supérieurs chargés de contrôler la sécurité au sein de leurs entités respectives, le Réseau examine les politiques et les procédures et surveille leur application. Il fait des recommandations au Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. En application des décisions du Réseau, la Division :
- a) Assure la coordination des questions de sécurité et de sûreté entre les organismes des Nations Unies;
 - b) Contrôle l'application des politiques arrêtées en matière de sécurité et de sûreté;
 - c) Élabore des normes de sécurité pour les nouvelles missions, les opérations régulières et les interventions d'urgence;
 - d) Met en œuvre et évalue les opérations sur le terrain suivant les politiques, normes et procédures en vigueur en matière de sécurité;
 - e) Facilite et contrôle l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les lieux d'affectation et dans toutes les unités chargées de la sécurité au sein des opérations de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales;
 - f) Analyse la contribution des pays hôtes à la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière de sécurité;
 - g) Actualise les consignes et directives relatives à la sécurité et à la sûreté;
 - h) Se concerte avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour planifier, exécuter et évaluer les programmes de sécurité des missions de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales.
- 35.37 La Division assure la coordination des activités courantes avec les bureaux hors Siège et fournit des directives opérationnelles aux membres des services de sécurité. Elle dégage des ressources en personnel pour faire face aux besoins sur le terrain, prête son appui aux responsables désignés dans les situations d'urgence, fournit au Secrétaire général et à d'autres hauts fonctionnaires des informations à jour sur la sécurité et les menaces et apporte une aide importante en cas de prise d'otage ou d'autres situations de crise. Le personnel de la Division se déplace fréquemment dans les régions où ont lieu des opérations pour prêter une assistance ou effectuer des missions d'évaluation.
- 35.38 La Division dispose d'une capacité d'évaluation des menaces et des risques, créée en application des paragraphes 33 à 39 de la section XI de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale. Cette capacité est assurée par :
- a) Le Groupe de l'analyse des menaces et des risques, qui est la principale entité responsable, à l'échelle du système des Nations Unies, de la détection des nouvelles menaces, de la détermination des domaines de vulnérabilité et de l'élaboration de stratégies et de mesures d'atténuation des risques; et
 - b) Cinq bureaux régionaux, dont les fonctions sont les suivantes :
 - i) Se concerter quotidiennement avec les services de sécurité hors Siège et les responsables désignés sur toutes les questions touchant à la sécurité des fonctionnaires

des Nations Unies et des personnes à leur charge, ainsi que des installations et du matériel;

- ii) Étudier et valider les évaluations des risques en matière de sécurité, les plans de sécurité, les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile;
- iii) Analyser les menaces et les risques à l'échelon régional;
- iv) Diffuser régulièrement des informations concernant les évaluations des menaces et des risques dans l'ensemble des entités du dispositif de sécurité de l'ONU;
- v) Examiner les phases du plan de sécurité partout où ont lieu des opérations des Nations Unies;
- vi) Exploiter un centre de communications en continu;
- vii) Intervenir en cas de crise, fournir une assistance technique et des services de gestion en cas de prise d'otage et prêter un appui dans tous les cas d'incident sur le terrain;
- viii) Déployer des ressources supplémentaires sur le terrain, si nécessaire, en cas de crise ou d'urgence.

35.39 En ce qui concerne les opérations sur le terrain, une analyse de 25 lieux d'affectation a été effectuée avec les conseillers en chef pour la sécurité (fonctionnaires occupant le rang le plus élevé au Département de la sûreté et de la sécurité). Ces lieux ont été classés en fonction de la complexité de leur situation, des opérations qui y sont menées et de la taille de leurs effectifs. Des données sur un certain nombre de variables ont été recueillies et analysées pour déterminer si les effectifs et la répartition du personnel par classe étaient appropriés. Dans plusieurs lieux d'affectation, le Conseiller en chef pour la sécurité tient des consultations régulières, souvent quotidiennes, avec de nombreux hauts responsables du gouvernement hôte, notamment du Ministère de l'intérieur, du Ministère des affaires étrangères et du Cabinet du Premier Ministre ou du Président, ainsi qu'avec les chefs de la police (civile et judiciaire), les chefs militaires de l'armée nationale et des forces internationales, les missions des Nations Unies, les ambassades du pays hôte et d'autres organisations. Pour son analyse, le Département de la sûreté et de la sécurité a également tenu compte du rapport sur la validation des emplois repères du groupe professionnel de sécurité, qui concernait 29 opérations sur le terrain du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions durant la période allant de décembre 2009 à mars 2010.

35.40 Le rapport sur la validation des emplois repères du groupe professionnel de sécurité contient, entre autres choses, une recommandation selon laquelle les postes de conseiller en chef pour la sécurité devraient être reclassés à D-1 à la Mission des Nations Unies au Libéria, à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à la Mission des Nations Unies au Soudan et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Ces missions sont considérées comme très importantes, ayant un effectif total compris entre 5 000 et 25 000, toutes catégories de personnel confondues, dont 160 à 1 100 agents de sécurité placés sous l'autorité directe du Conseiller en chef pour la sécurité. Par ailleurs, du fait de sa taille, de sa complexité et des responsabilités qu'il assume, et de la situation d'urgence humanitaire complexe dans laquelle il opère, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies au Pakistan est comparable aux grandes missions du Département des opérations de maintien de la paix, assurant la sécurité de quelque 7 000 fonctionnaires et des personnes à leur charge dans 10 zones désignées au Pakistan.

35.41 Ainsi, compte tenu de l'importance et de la complexité de leurs fonctions et du niveau des responsabilités qu'ils exercent dans ces lieux d'affectation, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 sept postes de conseiller en chef pour la sécurité, comme indiqué ci-dessus. Par ailleurs, il est proposé de déclasser huit postes P-4 à P-2/1 pour offrir davantage de postes de début de carrière, et de créer 10 postes d'agent local pour renforcer l'appui aux cinq centres d'information et d'opérations concernant la sécurité et de supprimer deux postes P-4 en dehors du Siège.

Tableau 35.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la sécurité et la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé, des personnes à leur charge et des activités de programme des Nations Unies dans l'ensemble des lieux d'affectation

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration des dispositions en matière de sûreté et de sécurité

a) i) Pourcentage accru d'évaluations des risques effectuées par l'ONU et approuvées par la Division des opérations régionales, en pleine coopération avec les autorités nationales des pays hôtes

Mesure des résultats

2008-2009 : 84 %

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

ii) Pourcentage accru de normes minimales de sécurité opérationnelle appliquées dans les lieux d'affectation de l'ONU

Mesure des résultats

2008-2009 : s.o.

2010-2011 (estimation) : 80 %

2012-2013 (objectif) : 85 %

b) Amélioration de la capacité de réaction aux situations d'urgence et de crise et rapidité des interventions en cas d'atteinte à la sécurité

b) i) Pourcentage accru de plans de sécurité approuvés qui permettent de faire face à des situations d'urgence ou de crise connues ou anticipées

Mesure des résultats

2008-2009 : 78 %

2010-2011 (estimation) : 80 %

2012-2013 (objectif) : 90 %

ii) Meilleure capacité de déploiement ou de redéploiement d'agents de sécurité sur le terrain dans un délai de 24 heures pour aider les bureaux extérieurs des Nations Unies à gérer des situations de crise

Mesure des résultats

2008-2009 : 20 agents de sécurité déployés
(pour 90 jours maximum)

2010-2011 (estimation) : 25 agents de
sécurité déployés (pour 90 jours
maximum)

2012-2013 (objectif) : 25 agents de sécurité
déployés (pour 90 jours maximum)

iii) Délai entre la notification d'un incident et
l'intervention du Centre de coordination des
réponses aux crises du Département de la
sûreté et de la sécurité ne dépassant pas
6 heures

Mesure des résultats : Pourcentage de cas
dans lesquels le Centre est intervenu dans un
délai maximum de 6 heures après la
notification d'un incident

2008-2009 : s.o.

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

c) Amélioration du système de gestion de la
sécurité

c) i) Pourcentage accru de dispositions visant à
assurer la sûreté et la sécurité du personnel,
des biens et des opérations de l'ONU
coordonnées avec les autorités du pays hôte

Mesure des résultats

2008-2009 : 86 %

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 95 %

ii) Allongement du temps de travail consacré
aux activités de programme sur le terrain à
l'extérieur de la capitale par les conseillers
pour les questions de sécurité et les
coordonnateurs des mesures de sécurité sur le
terrain du Département de la sûreté et de la
sécurité (en pourcentage)

Mesure des résultats

2008-2009 : 19 %

2010-2011 (estimation) : 20 %

2012-2013 (objectif) : 25 %

Facteurs externes

35.42 La composante 1 du sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;

- b) Les dépenses qu'il faut éventuellement engager d'urgence à la suite de catastrophes survenues dans un pays, d'attentats terroristes perpétrés contre des installations ou des membres du personnel des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'obligent pas à modifier sensiblement l'affectation initiale des ressources;
- c) Toutes les parties prenantes, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre l'objectif du programme, notamment en appliquant les politiques et les procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations.

Produits

35.43 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2012-2013 sont les suivants (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire sauf indication contraire) :

- a) Examen et mise à jour annuels de l'analyse des menaces et des risques, des normes minimales de sécurité opérationnelle et des plans de sécurité;
- b) Missions d'assistance et d'évaluation des risques pour la sécurité dans certains lieux d'affectation (30);
- c) Exploitation en continu du centre de communications, de manière à maintenir le contact dans le monde entier avec les spécialistes de la sécurité du Département, à permettre une remontée rapide de l'information et à assurer les communications de base dans les situations de crise (budget ordinaire seulement);
- d) Participation à des ateliers régionaux sur les questions de sécurité et de sûreté; réunions et séminaires annuels sur le système de gestion de la sécurité, les pratiques de référence, la gestion du stress traumatique et la formation dans ce domaine; et inspections de conformité (40);
- e) Examen des procédures qui régissent, au niveau des pays, la sécurité générale des bureaux, notamment les risques et les exercices d'incendie, la sécurité concernant les véhicules et les procédures d'évacuation des locaux; organisation de stages de formation à la sécurité; et mise en application de pratiques de référence en matière de sécurité.

Tableau 35.21

Ressources nécessaires : sous-programme 2, composante 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire ^a				
Objets de dépense autres que les postes	44 391,1	47 733,4	–	–
Total	44 391,1	47 733,4	–	–

^a Part des dépenses cofinancées au titre des activités régionales et hors Siège et de l'assurance contre les actes de malveillance à la charge de l'ONU.

35.44 Le montant de 47 733 400 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 3 342 300 dollars, servira uniquement à financer la part imputable à l'ONU des activités cofinancées de la

composante 1 du sous-programme, à savoir : a) les dépenses de la Division des opérations régionales à New York; b) le coût des dispositifs de sécurité sur le terrain; et c) le coût de la police d'assurance contre les actes de malveillance perpétrés à l'encontre du personnel des services extérieurs. L'augmentation des ressources au titre du budget ordinaire résulte de l'augmentation du montant brut affecté aux activités sur le terrain pour la composante 1 de ce sous-programme. On trouvera des précisions à ce sujet dans le tableau 35.22 et aux paragraphes 35.47 et 35.49 ci-après.

Tableau 35.22

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées, sous-programme 2, composante 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire (montants bruts)^a				
Postes	138 157,1	147 799,5	758	766
Autres objets de dépense	60 363,7	52 486,6	–	–
Total partiel	198 520,8	200 286,1	758	766
Contributions obligatoires hors budget ordinaire				
	5 578,7	5 221,7	13	13
Total	204 099,5	205 507,8	771	779

^a La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées pour la composante 1 du sous-programme 2 s'élève à 44 391 100 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et à 47 733 400 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

- 35.45 Le montant de 147 799 500 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 9 642 400 dollars, permettra de financer : a) les 758 postes existants (1 D-2, 1 D-1, 32 P-5, 194 P-4, 106 P-3, 5 P-2, 1 d'agent des services généraux (1^{re} classe), 20 d'agent des services généraux (Autres classes) et 398 d'agent local); b) la création de 10 nouveaux postes d'agent local; c) le reclassement ou le déclassement de 18 postes (8 P-5 reclassés à D-1, 2 P-4 reclassés à P-5 et 8 P-4 déclassés à P-2/1); et d) la suppression de 2 postes P-4 dans les bureaux extérieurs.
- 35.46 Les responsabilités attachées aux postes indiqués dans le tableau 35.22 sont les suivantes : a) assurer la coordination des questions de sécurité et de sûreté entre les organismes des Nations Unies; b) contrôler l'application des politiques arrêtées en matière de sécurité et de sûreté; c) élaborer des normes de sécurité pour les nouvelles missions, les opérations courantes ou spéciales et les interventions d'urgence; d) faciliter et contrôler l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les lieux d'affectation et dans toutes les unités chargées de la sécurité au sein des opérations de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales; e) analyser le degré de participation du pays hôte au renforcement de la sécurité de l'ONU; f) actualiser les consignes et directives relatives à la sécurité et à la sûreté; g) se concerter avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour planifier, exécuter et évaluer les dispositifs de sécurité des missions de maintien de la paix, des missions humanitaires et des autres missions spéciales; et h) fournir des renforts mobilisables immédiatement pour les interventions d'urgence.

- 35.47 L'augmentation nette de 9 642 400 dollars tient à l'effet-report de la création de 97 postes (1 D-1, 48 P-4, 16 P-3, 1 P-2/1, 2 d'agent des services généraux (Autres classes) et 29 postes d'agent local) au cours de l'exercice 2010-2011 (9 888 800 dollars) et à la création prévue de 10 nouveaux postes d'agent local dans les centres d'information et d'opérations concernant la sécurité (617 000 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par la diminution nette due au reclassement ou au déclassement proposé de 18 postes (8 P-5 reclassés à D-1, 2 P-4 reclassés à P-5 et 8 P-4 déclassés à P-2/1) (178 000 dollars) et à la suppression proposée de deux postes P-4 dans les bureaux extérieurs (685 400 dollars).
- 35.48 Le montant de 52 486 600 dollars prévu à la rubrique Objets de dépense autres que les postes, qui représente une diminution de 7 877 100 dollars servira à couvrir les dépenses suivantes : a) autres dépenses de personnel (9 585 800 dollars), y compris les heures supplémentaires (365 700 dollars) et le coût total de la prime d'assurance contre les actes de malveillance perpétrés à l'encontre du personnel des services extérieurs (9 220 100 dollars); b) services de conseils d'experts pour évaluer les risques de sécurité sur le terrain (207 900 dollars); c) déplacements des officiers traitants sur le terrain et des responsables de la sécurité des bureaux extérieurs qui se rendent au Siège pour des consultations ou des stages de formation (9 713 300 dollars); d) services contractuels d'appui administratif fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement sur le terrain (12 057 600 dollars); e) frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs, notamment frais de location et d'entretien des locaux, frais d'entretien des véhicules et du matériel de sécurité, de communication et de bureau, et dépenses de communication (14 057 500 dollars); achats de fournitures diverses destinées aux bureaux extérieurs (5 080 900 dollars); et f) remplacement du matériel de bureautique et de sécurité et de véhicules dans les bureaux extérieurs (1 783 600 dollars).
- 35.49 La diminution de 7 877 100 dollars se décompose comme suit : a) réduction des dépenses autres que les dépenses de personnel, compte tenu de la réduction prévue de la prime d'assurance contre les actes de malveillance (5 248 700 dollars); b) diminution des dépenses au titre des frais de voyage, compte tenu des mesures qu'il est prévu de prendre pour utiliser de préférence, dans toute la mesure possible, la visioconférence et d'autres moyens électroniques de communication (571 500 dollars); c) diminution des frais généraux de fonctionnement (1 202 600 dollars) due au non-renouvellement d'un crédit ponctuel ouvert pour l'exercice 2010-2011 au titre des travaux de rénovation des locaux; et d) diminution des dépenses au titre du mobilier et du matériel (854 300 dollars) due au non-renouvellement des ressources allouées à l'acquisition de mobilier, d'accessoires et de matériel de bureautique pour l'exercice 2010-2011.
- 35.50 Les ressources au titre des activités cofinancées seront complétées par des contributions obligatoires hors budget ordinaire d'un montant de 5 221 700 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ces ressources permettront de financer 13 postes, une partie des frais de voyage du personnel, des services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement à l'appui des activités cofinancées afin de limiter les risques et d'assurer l'application de politiques, de normes et de procédures opérationnelles de qualité fondées sur les pratiques de référence en matière de sécurité, dans toutes les opérations hors Siège de l'ONU. La réduction de 357 000 dollars correspond aux ressources qu'il est prévu de prélever sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pendant l'exercice 2012-2013.

Composante 2
Appui aux bureaux extérieurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 17 012 300 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 6 803 500 dollars
b) Activités cofinancées, part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 10 208 800 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 13 518 700 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 3 309 900 dollars
b) Activités cofinancées, part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 10 208 800 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 6 803 500 dollars

35.51 La composante 2 du sous-programme 2 relève du Service de l'appui aux bureaux extérieurs, qui continuera de créer les conditions propres à atténuer les incidents liés à la sécurité : a) en élaborant, à partir des normes de formation à la sécurité et de gestion du stress traumatique, un programme cohérent de formation pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; b) en organisant des ateliers et séminaires régionaux sur les questions de sécurité, y compris la gestion du stress; c) en élaborant du matériel de formation et en l'actualisant, compte tenu des besoins de chaque sexe; d) en fournissant des services de soutien psychologique au personnel ayant subi un stress traumatique, selon les besoins; e) en mettant au point des systèmes permettant de garantir à tous les fonctionnaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies un accès à l'information et aux outils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions.

35.52 Le Service est composé des éléments suivants :

- a) La Section de la formation et du perfectionnement (qui comprend un centre de formation régional à Nairobi) chargée de gérer la conception et la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité du système des Nations Unies; de fixer des objectifs en matière de formation, d'établir des normes et d'élaborer des programmes pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies tels que les définit l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité de ces organismes¹; d'évaluer les qualifications requises et de recenser les besoins en matière de formation à la gestion de la sécurité; de fournir une formation conforme à la stratégie de formation adoptée pour la gestion de la sécurité à l'échelle du système; d'évaluer et de valider les programmes de formation à la sécurité à l'aune des normes et des politiques établies, ainsi que de veiller à ce qu'ils restent valables pour répondre aux besoins du système de gestion de la sécurité;
- b) Le Groupe de gestion du stress traumatique, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique globale des Nations Unies en matière de gestion du stress traumatique; d'assurer la coordination entre les organismes des Nations Unies dans ce domaine; de mettre rapidement en place des mesures adaptées en réponse à des incidents critiques et de fournir une formation en matière de gestion du stress traumatique aux fonctionnaires affectés à la gestion du système de sécurité;

¹ A/65/320 et Corr.1, comme indiqué dans la résolution 65/260 de l'Assemblée générale.

- c) La Section de la gestion de l'information, chargée de la gestion des systèmes diffusant des informations relatives à la sécurité auprès des différentes parties concernées, des fonctionnaires de l'ONU aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. L'information, qui doit être à la disposition de l'ensemble des organismes des Nations Unies en continu, comporte des données cruciales sur les fonctionnaires et les personnes à leur charge, ce qui est essentiel pour la planification et la gestion efficaces, le suivi des déplacements du personnel, la gestion des incidents faisant un nombre élevé de victimes et l'encadrement des mouvements du personnel dans les zones à hauts risques;
- d) Le Groupe de la gestion des situations de crise, chargé de fournir des moyens intersectoriels, à l'échelle du système, pour la mise en place coordonnée de plans, de capacités et de procédures d'intervention en cas de crise. Il est au cœur de la préparation aux situations de crise et aux imprévus, et fait appel aux organismes des Nations Unies, selon les besoins, pour la mise en place de moyens de gestion des crises et la coordination de l'établissement de procédures, de règles et d'accords.

Tableau 35.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation : Améliorer les connaissances et les compétences en matière de sûreté et de sécurité des différents groupes bénéficiant du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et réduire ou prévenir le stress traumatique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique

a) i) Proportion de fonctionnaires des bureaux extérieurs et de membres de leur famille ayant reçu une formation à la gestion du stress supérieure ou égale à 95 %

Mesure des résultats

2008-2009 : 96 % des fonctionnaires et des membres de leur famille

2010-2011 (estimation) : 95 % des fonctionnaires et des membres de leur famille

2012-2013 (objectif) : 95 % des fonctionnaires et des membres de leur famille

ii) Augmentation du nombre de conseillers ayant reçu une formation à la gestion du stress traumatique en situation d'urgence

Mesure des résultats

2008-2009 : 28 conseillers

2010-2011 (estimation) : 50 conseillers

2012-2013 (objectif) : 70 conseillers

b) Renforcement, grâce à la formation, des capacités de tous les participants au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment des responsables désignés, des membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité, des agents de sécurité et des fonctionnaires

iii) Proportion de fonctionnaires des Nations Unies pouvant bénéficier lorsqu'ils en ont besoin d'une aide psychologique d'urgence ou d'un soutien post-traumatique supérieure ou égale à 95 %

Mesure des résultats

2008-2009 : 95 % de fonctionnaires

2010-2011 (estimation) : 95 % de fonctionnaires

2012-2013 (objectif) : 95 % de fonctionnaires

b) i) Accroissement du pourcentage de normes relatives à la formation à la sécurité adoptées au sein du système de gestion de la sécurité

Mesure des résultats

2008-2009 : 90 %

2010-2011 (estimation) : 93 %

2012-2013 (objectif) : 95 %

ii) Pourcentage de fonctionnaires ayant suivi le programme pédagogique intitulé « Security Awareness for United Nations Personnel » supérieur ou égal à 90 %

Mesure des résultats : Pourcentage de fonctionnaires ayant suivi le programme pédagogique intitulé « Security Awareness for United Nations Personnel »

2008-2009 : 90 %

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 90 %

iii) Pourcentage de fonctionnaires déployés dans des lieux d'affectation relevant de la phase de sécurité I ou d'une phase plus élevée ayant suivi le programme pédagogique intitulé « Advanced Security in the Field » supérieur ou égal à 90 %

Mesure des résultats : Pourcentage de fonctionnaires déployés dans des lieux d'affectation relevant de la phase de sécurité I ou d'une phase plus élevée ayant suivi le programme pédagogique intitulé « Advanced Security in the Field »

2008-2009 : 90 %

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 90 %

iv) Accroissement du pourcentage de responsables désignés et de membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité suivant une formation à la sécurité afin de mieux être en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités

Mesure des résultats : Pourcentage de nouveaux responsables désignés qui suivent une formation de base en matière de sécurité

2008-2009 : 100 %

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

v) Augmentation du pourcentage d'agents de sécurité terrain du Département de la sûreté et de la sécurité titulaires d'un certificat de sécurité

Mesure des résultats : Pourcentage d'agents de sécurité en poste sur le terrain qui achèvent avec succès le programme de certification en matière de sécurité

2008-2009 : 95 %

2010-2011 (estimation) : 98 %

2012-2013 (objectif) : 98 %

c) Renforcement des moyens permettant de localiser le personnel et de communiquer des renseignements utiles aux membres du système de gestion de la sécurité

c) i) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires et des personnes à leur charge que l'on peut localiser à tout moment, dans tous les lieux d'affectation du monde

Mesure des résultats

2008-2009 : 80 %

2010-2011 (estimation) : 95 %

2012-2013 (objectif) : 96 %

ii) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ayant accès aux outils de gestion de l'information fournis par le Département

Mesure des résultats

2008-2009 : s.o.

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 96 %

Facteurs externes

35.53 La composante 2 du sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;
- b) Toutes les parties prenantes, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre l'objectif du programme, notamment en appliquant les politiques et les procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations;
- c) Les programmes de formation « Security Awareness for United Nations Personnel » et « Advanced Security in the Field » et la révision de leur contenu, de même que la mise en service et la maintenance du système de gestion de l'enseignement à distance, continuent d'être financés ou seront financés par les donateurs;
- d) L'éventuel engagement d'urgence de dépenses à la suite de catastrophes survenues dans des pays, d'attentats terroristes perpétrés contre des installations ou des membres du personnel des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'impose pas une réaffectation importante des ressources.

Produits

35.54 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Présidence du Groupe de travail sur la gestion du stress traumatique et du Groupe de travail sur la formation à la sécurité du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, et participation aux réunions et aux ateliers de formation du Réseau et aux réunions des divers groupes de travail sur la gestion du stress traumatique et sur la formation en vue de favoriser l'établissement ainsi que la diffusion et la mise en application à l'échelle du système des Nations Unies de normes de sûreté et de sécurité qui lui sont propres;
- b) Déploiement, au besoin, d'équipes itinérantes de formation ou de spécialistes de la formation qui assureront ou faciliteront l'exécution des programmes de formation à la sécurité des autres organismes, fonds, programmes et organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies;
- c) Élaboration et diffusion de supports d'information et de communication sur la gestion du stress;
- d) Uniformisation des instructions des Nations Unies sur la gestion du stress traumatique, avec le concours d'experts extérieurs de haut niveau représentant les grands courants mondiaux qui existent actuellement en la matière;
- e) Mise au point de divers systèmes de gestion de l'information hautement prioritaires qui appuient le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et notamment :
 - i) Des systèmes d'aide à la décision destinés aux agents de sécurité dans le cadre du dispositif de responsabilisation;
 - ii) Des outils d'aide à la gestion des crises;
 - iii) Une base de données exhaustive sur la formation;
 - iv) Un portail de diffusion d'informations de fond pour les spécialistes de la gestion du stress;

- v) Un système d'intégration des données relatives aux ressources humaines provenant d'Atlas et du Système intégré de gestion;
- vi) Un système permettant de suivre les résultats des évaluations du respect des prescriptions; et
- vii) Un système d'établissement de cartes d'identité à l'échelle mondiale;
- f) Apport d'un soutien psychosocial au personnel des Nations Unies lors de situations d'urgence à grande échelle ou à la suite d'incidents graves isolés;
- g) Révision et mise à jour, au besoin, des supports et des normes de formation à la sécurité à l'intention des fonctionnaires, des agents de sécurité et des responsables désignés ou membres des équipes de gestion de la sécurité;
- h) Formation de conseillers des Nations Unies et de conseillers locaux indépendants aux procédures de gestion du stress traumatique en vigueur dans le système des Nations Unies;
- i) Publication et distribution de la version révisée des CD-ROM « Basic Security in the Field » et « Advanced Security in the Field » dans tous les pays et lieux d'affectation où se trouve du personnel des Nations Unies;
- j) Organisation et assistance à l'organisation d'ateliers de formation destinés aux nouveaux responsables désignés et aux conseillers principaux pour les questions de sécurité, aux membres des équipes de gestion de la sécurité et aux agents de sécurité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et mise en place d'un programme de certification en matière de sécurité à l'intention des nouveaux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain;
- k) Organisation, à l'intention de certains membres du personnel, de cours sur les notions élémentaires ou approfondies de gestion des situations de prise d'otages.

Tableau 35.24

Ressources nécessaires : sous-programme 2, composante 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire ^a				
Postes	2 657,6	3 240,3	12	12
Autres objets de dépense	4 394,6	3 563,2	–	–
Total	7 052,2	6 803,5	12	12

^a Les besoins en ressources englobent la part des dépenses cofinancées imputable à l'ONU, dont le montant s'établit à 2 749 600 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et à 3 309 900 dollars pour l'exercice 2012-2013.

35.55 Le montant de 3 240 300 dollars inscrit à la rubrique Postes, en hausse de 582 700 dollars, permettra de financer 12 postes affectés à la cellule d'intervention d'urgence, chargée de fournir des moyens intersectoriels, à l'échelle du système, pour la mise en place coordonnée de plans, de capacités et de procédures d'intervention en cas de crise. Elle est au cœur de la préparation aux situations de crise et aux imprévus, et fait appel aux organismes des Nations Unies, selon les besoins, pour la mise en place de moyens de gestion des crises et la coordination de l'établissement

de procédures, de règles et d'accords; elle est aussi chargée d'administrer les systèmes et les outils diffusant des informations relatives à la sécurité auprès des différentes parties concernées, des fonctionnaires de l'ONU aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. L'augmentation susmentionnée s'explique par l'effet-report de la création de cinq postes [2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 1 G(AC)] proposés dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

- 35.56 Le montant de 3 563 200 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en baisse de 831 400 dollars, permettrait de financer : a) les frais généraux de fonctionnement, y compris les dépenses de communication et les dépenses d'entretien du mobilier et du matériel (102 900 dollars); b) des fournitures et accessoires divers (12 200 dollars); c) l'acquisition et le remplacement du mobilier et du matériel de bureautique requis pour le renforcement du mécanisme de gestion des crises et l'instauration du dispositif de gestion de l'information (138 200 dollars), et la part des dépenses cofinancées imputable à l'ONU au titre de la composante Appui aux bureaux extérieurs du sous-programme (3 309 900 dollars). La diminution nette susmentionnée s'explique par la baisse enregistrée à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) résultant du non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert en 2010-2011 au titre du renforcement du dispositif de gestion des crises et de la création de la Section de la gestion de l'information (1 263 700 dollars) et par une diminution des frais généraux de fonctionnement (191 700 dollars) résultant principalement du non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert en 2010-2011 au titre du loyer et de l'entretien ainsi que de la transformation des locaux, en partie contrebalancée par un surcroît de dépenses au titre de l'acquisition de matériel informatique et bureautique (63 700 dollars) et la part proportionnelle (560 300 dollars) de l'augmentation du montant brut affecté aux activités sur le terrain pour ce sous-programme. On trouvera des précisions à ce sujet au tableau 35.25 ci-après.

Tableau 34.25

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées, sous-programme 2, composante 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011 ^a	2012-2013
Budget ordinaire (montants bruts)				
Postes	8 514,8	8 967,5	30	34
Autres objets de dépense	4 965,8	4 551,2	–	–
Total partiel	13 480,6	13 518,7	30	34
Fonds extrabudgétaires				
	459,7	447,5	–	–
Total (budget cofinancé)	13 940,3	13 966,2	30	34

^a Y compris un poste temporaire de contrôleur des risques aériens (P-4) en 2010-2011. Il est proposé de créer ce poste comme prévu pour l'exercice 2012-2013.

- 35.57 Le montant de 8 967 500 dollars inscrit à la rubrique Postes, en augmentation de 452 700 dollars, permettrait de financer les 29 postes existants et la création de cinq postes supplémentaires proposés (2 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent local) (y compris 1 poste P-4 précédemment approuvé à titre temporaire pour l'exercice 2010-2011), et ce dans le but : a) de gérer la conception et la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies; de fixer

des objectifs en matière de formation, d'établir des normes et d'élaborer des programmes pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; d'évaluer les qualifications requises et de recenser les besoins en matière de formation; de fournir une formation, et d'évaluer et de valider les programmes de formation à la sécurité à l'aune des normes et des politiques établies, ainsi que de veiller à ce qu'ils restent valables pour répondre aux besoins du système de gestion de la sécurité; et b) d'élaborer et de mettre en œuvre une politique globale des Nations Unies en matière de gestion du stress traumatique. Ces activités comprennent également l'exploitation d'un centre de formation régional à Nairobi.

- 35.58 L'augmentation de 452 700 dollars est le résultat net de : a) l'augmentation de 189 600 dollars résultant de la création proposée au sein de l'Unité administrative chargée de la gestion des risques aériens, au Siège, d'un nouveau poste P-4 dont le titulaire aurait pour fonction de coordonner les activités et le programme du Département en matière de sécurité aérienne; b) l'augmentation de 389 900 dollars résultant de la création proposée à Nairobi de quatre nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent local) de formateurs à la sécurité chargés d'apporter un appui à la région Afrique dans le cadre d'un service à l'échelle régionale; c) la diminution de 126 800 dollars résultant du non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert en 2010-2011 au titre de la gestion de la sécurité aérienne pour un poste P-4 de temporaire, en partie contrebalancée par l'effet-report de la création d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) dans la Section de la formation et du perfectionnement, proposée dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2010-2011.
- 35.59 Le montant de 4 551 200 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en baisse de 414 600 dollars, couvrirait les dépenses suivantes : a) voyages du personnel au titre de missions sur le terrain liées à des incidents (1 301 000 dollars); b) travaux contractuels pour les services techniques de sécurité aérienne, formation spécialisée du personnel chargé de la sécurité et de la sûreté et travaux contractuels d'imprimerie (2 761 500 dollars); c) frais généraux de fonctionnement, y compris les communications, la location de mobilier et de matériel de bureautique (473 800 dollars); et d) fournitures et accessoires (14 900 dollars). La diminution susmentionnée s'explique par une utilisation accrue des communications électroniques de préférence aux voyages (132 800 dollars), l'organisation d'activités de formation au centre de formation de Nairobi plutôt qu'au Siège (149 500 dollars) et le non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert au titre de la transformation des locaux, des communications, du mobilier et des agencements et de l'acquisition de matériel de bureautique pour le centre de formation régional de Nairobi (132 300 dollars), dont le financement était prévu pour l'exercice 2010-2011.
- 35.60 Aux ressources inscrites au titre du budget ordinaire viendraient s'ajouter les recettes extrabudgétaires d'un montant de 447 500 dollars, en baisse de 12 200 dollars, provenant de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies. Ces ressources permettraient de couvrir les dépenses au titre des services de consultants, des voyages du personnel, des services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement, et de financer l'élaboration et la diffusion auprès des fonctionnaires des Nations Unies d'informations sur la sécurité et la sûreté ainsi que la mise au point de processus d'information destinés à aider le Département à s'acquitter de sa fonction consistant à assurer l'application, dans l'ensemble des opérations hors Siège des Nations Unies, de politiques, de normes et de procédures de sécurité de qualité, faisant fond sur les pratiques optimales. La diminution de 12 200 dollars tient compte du montant des contributions au Fonds prévu pour l'exercice 2012-2013.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget :
8 733 900 dollars

Dont : a) *Activités financées au titre du budget ordinaire :*
 8 733 900 dollars

b) *Part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies :* 0 dollar

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire :
8 733 900 dollars

- 35.61 Le Service administratif appuie les organes fonctionnels dans l'exécution des activités de fond confiées au Département en fournissant des services d'appui administratif et d'appui au programme relevant de la gestion financière, de la gestion du personnel et de l'administration générale. Il aide le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité à élaborer le plan-programme biennal, à établir le budget-programme, à en suivre l'exécution et à en rendre compte, à gérer les fonds extrabudgétaires et à planifier, contrôler et coordonner la mise en place des moyens requis pour l'administration générale. En outre, le Bureau exécutif est responsable de la sélection et de la gestion de carrière des conseillers pour les questions de sécurité et des administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité affectés à des postes hors siège. Le Service coordonne également avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) les services d'appui fournis par ce dernier aux bureaux chargés de la sécurité sur le terrain, et collabore également avec l'administration locale des villes sièges autres que New York et des commissions régionales afin de veiller à la cohérence des dispositions administratives relatives aux services de sécurité et de sûreté locaux.
- 35.62 Assumer l'entière responsabilité administrative de l'ensemble de son personnel hors siège est l'un des objectifs poursuivis par le Département sur le plan des ressources humaines. Le Service administratif se charge actuellement de la procédure de recrutement, depuis la publication des avis de vacance de poste jusqu'au lancement du recrutement des candidats retenus, en passant par la sélection des candidats remplissant les conditions requises, la conduite des entretiens et la gestion des fichiers de candidats. Ce sont ensuite les bureaux du PNUD à Copenhague qui assurent l'accueil des nouveaux membres du personnel. Afin de se préparer à assurer l'ensemble des tâches administratives relatives à son personnel hors siège, le Département doit notamment élaborer des consignes générales et des directives pratiques.
- 35.63 Le personnel actuellement disponible aux bureaux de Copenhague du PNUD se compose de quatre spécialistes des ressources humaines qui, avec l'appui de personnel administratif, se consacrent à plein temps à l'administration du personnel hors siège du Département de la sûreté et de la sécurité. De plus, les bureaux de Copenhague bénéficient du large soutien et de l'assistance directe des bureaux de pays du PNUD, auxquels plusieurs tâches de gestion du personnel et d'administration ont été confiées. On considère par conséquent que pour assurer des services de même niveau à l'ensemble du personnel hors siège du Département, des moyens humains similaires seraient nécessaires. Le Département envisage aussi de poursuivre son partenariat avec le PNUD en continuant de recourir aux services des bureaux de pays pour l'administration du personnel local et pour la gestion de certaines indemnités et de certains droits à prestation.
- 35.64 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Département continuera de recourir aux services des bureaux de Copenhague et des bureaux de pays du PNUD jusqu'à ce que le Service administratif ait une capacité suffisante pour assumer l'ensemble des fonctions administratives pour le personnel

hors siège du Département. Cela ne sera possible qu'une fois que les procédures, les modalités contractuelles et les accords y relatifs auront été définis, examinés, approuvés et mis en œuvre.

Tableau 35.26

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	4 113,0	4 113,0	17	17
Autres objets de dépense	4 689,7	4 620,9	–	–
Total	8 802,7	8 733,9	17	17

- 35.65 Le montant demandé (4 113 000 dollars) au titre des postes permettra de continuer de financer 17 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-2/1, 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant demandé au titre des autres objets de dépense (4 620 900 dollars), en diminution de 68 800 dollars, couvrira : a) les autres dépenses de personnel nécessaires pour absorber la charge de travail pendant les périodes de pointe (530 800 dollars); b) les frais de voyage du personnel pour coordonner la fourniture de services administratifs dans les principaux lieux d'affectation (100 500 dollars); c) les services contractuels couvrant la part du Département dans les services informatiques fournis de façon centrale (660 700 dollars); d) les frais généraux de fonctionnement, notamment la location des locaux, les communications et la location de mobilier et matériel (2 915 100 dollars); e) les fournitures et accessoires (294 200 dollars); et f) l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel de bureautique (119 600 dollars). La diminution de 68 800 dollars s'explique par le non-renouvellement de la part des Nations Unies dans la dotation exceptionnelle allouée en 2010-2011 pour couvrir les services de consultants en vue de la réalisation d'un examen détaillé des effectifs nécessaires dans les opérations hors siège.

Tableau 35.27

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées, appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire (montants bruts)				
Autres objets de dépense	297,8	–	–	–
Total	297,8	–	–	–

- 35.66 La diminution de 297 800 dollars s'explique par le non-renouvellement du crédit de 297 800 dollars demandé au titre des services de consultants pour engager un expert en vue de la réalisation d'un examen détaillé des effectifs nécessaires dans les opérations hors siège, approuvé dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 35.28

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/7/Add.16)

Le Comité consultatif compte bien que la nouvelle organisation générale des responsabilités sera soumise dans les meilleurs délais à l'Assemblée générale (par. 14).

Compte tenu du nouveau régime des engagements et de la récente harmonisation des conditions d'emploi au sein du système des Nations Unies, mais aussi des autres réformes entreprises par l'Organisation dans le domaine des ressources humaines, le Comité consultatif engage le Département à collaborer étroitement, pendant l'examen de sa gestion des ressources humaines, avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et, le cas échéant, avec le Département de l'appui aux missions, afin de veiller à ce que toute proposition visant à modifier les politiques et pratiques en cours soit compatible avec les mesures déjà adoptées au niveau de l'Organisation dans son ensemble. Le détail des conclusions de l'examen de la gestion des ressources humaines, ainsi que toute demande de ressources en découlant, devront être communiqués dans le cadre de la présentation du projet de budget-programme pour 2012-2013 (par. 19).

Le Comité consultatif compte bien que les documents budgétaires à venir comporteront des informations actualisées sur l'état d'avancement de la réforme de la gestion des services de sûreté et de sécurité à l'échelle mondiale. À cet égard, il souligne que le Département devrait tirer pleinement parti des outils électroniques disponibles, notamment

La nouvelle organisation générale a été soumise à l'Assemblée générale (A/65/320 et Corr. 1) et examinée par le Comité consultatif dans son rapport (A/65/575).

Un examen de la gestion stratégique a été réalisé en 2009, et une augmentation sensible des capacités en personnel d'exécution a été approuvée dans le cadre de l'exercice budgétaire actuel. Au moment où cette augmentation des ressources a été recommandée, le Comité consultatif a jugé prudent d'attendre pour apporter d'autres changements à la structure du Département que l'examen de la gestion des ressources humaines de 2010 soit achevé. Au cours de l'examen de la gestion des ressources humaines mené en 2010, le Département a tenu des consultations étroites avec un grand nombre de parties, y compris le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département de l'appui aux missions, afin de conformer chaque fois que possible ses recommandations à des mesures déjà prises ou prévues au niveau de l'Organisation dans son ensemble.

L'utilisation des systèmes de contrôle d'accès est souvent une solution très utile qui assouplit la nécessité d'affecter en permanence des fonctionnaires à un rôle statique. Les dispositifs programmables de contrôle d'accès aux ascenseurs en sont un bon exemple. Dans certains lieux d'affectation, la mise en place de dispositifs de verrouillage commandés à distance sur certaines portes, d'un contrôle d'accès centralisé et de tourniquets a réduit les besoins en fonctionnaires pour contrôler l'accès aux locaux de façon satisfaisante, en particulier en cas

Résumé de la recommandation

les systèmes normalisés d'accès sécurisé (voir A/64/7/Add.15), pour améliorer les services de sûreté et de sécurité. Toute demande future de moyens humains pour les services de sûreté et de sécurité du monde entier devra tenir compte des évolutions intervenues dans ce domaine (par. 20).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fasse figurer dans les futurs projets de budget des informations détaillées sur les effectifs existants et proposés, ainsi qu'une description des fonctions attachées aux postes existants, afin de permettre aux lecteurs de se prononcer en pleine connaissance de cause sur la nécessité de moyens supplémentaires (par. 28).

Le Comité consultatif recommande qu'une politique précise soit élaborée concernant la protection rapprochée (par. 38).

Bien que le Comité comprenne que, dans certains cas, rien ne puisse remplacer un groupe cynophile, il encourage néanmoins le Département de la sûreté et de la sécurité à tirer

Suite donnée à la recommandation

d'utilisation intensive, par exemple lors de conférences. En outre, certaines zones sont programmées pour passer en accès à distance au cours des heures creuses. Des tourniquets, des caméras de surveillance et des dispositifs programmables de contrôle électronique ont également été mis en place dans certains lieux d'affectation. Même dans des locaux fréquentés par un grand nombre de fonctionnaires, l'utilisation de mesures électroniques a permis aux services de sûreté et de sécurité de mieux organiser la couverture des agents de sécurité effectivement déployés.

Des informations sur les effectifs et sur les projets de rationalisation des ressources en personnel, tant sur le terrain que dans les différents sièges, figurent dans le présent projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

La politique des Nations Unies relative aux opérations de protection rapprochée a été publiée le 8 octobre 2008. Elle fournit un cadre aux prises de décisions en matière d'évaluation de la nécessité et, si nécessaire, de la mise en place d'une protection rapprochée.

Le Manuel d'orientation des services de protection des Nations Unies a été publié le 19 août 2010. Il fournit aux fonctionnaires des services de sécurité des Nations Unies des orientations les aidant à déterminer le niveau nécessaire de services de protection, y compris de protection rapprochée, et à gérer les besoins. Le Manuel est, pour les spécialistes de la protection et leur chaîne de commandement, une ressource destinée à les aider à élaborer des procédures opérationnelles permanentes pour chaque lieu d'affectation particulier. Il fournit également une terminologie et une doctrine concernant ces déploiements, afin que soient en permanence respectées au sein du système des Nations Unies des normes élevées en matière de services de protection, y compris de protection rapprochée.

Le projet de groupe cynophile à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été redéfini. Pour l'heure, la CEA a été priée d'utiliser des moyens électroniques de détection d'explosifs dans ses locaux. Une évaluation des besoins a été réalisée pour chaque

parti au mieux des outils électroniques proposés dans le cadre du projet de mise en place d'un système normalisé de contrôle des accès. Une évaluation des gains d'efficacité résultant de la mise en place de ces outils électroniques devrait figurer dans le prochain projet de budget (par. 42).

Le Comité recommande en outre au Secrétaire général de faire rapport sur l'état d'avancement de l'exécution des projets de gestion de l'information au sein du Département, et, notamment, sur les éventuels économies et gains de productivité et d'efficacité réalisés, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (par. 66).

L'évaluation du projet pilote permettra de déterminer s'il convient de maintenir des moyens de formation en sécurité à Nairobi (par. 68).

lieu d'affectation et des priorités ont été établies pour la mise en place de contrôles d'accès électroniques, ce qui a abouti à la demande d'un crédit de 2 340 000 dollars pour la deuxième phase du projet de système normalisé de contrôle des accès pour trois lieux d'affectation, au titre du chapitre 34 du budget (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux).

Dans le Département ont été mis en œuvre un certain nombre de projets de gestion de l'information qui, outre qu'ils procurent par eux-mêmes des économies et des gains de productivité et d'efficacité, ont facilité l'exécution des opérations de sécurité sur le terrain. On peut notamment mentionner :

a) Le traitement électronique des habilitations de sécurité, qui permet aux voyageurs de traiter en ligne et de manière efficace leur habilitation de sécurité;

b) La base de données du système de gestion de la sécurité, maintenant accessible sur le site Web du Département de la sûreté et de la sécurité, qui vise à rassembler et diffuser efficacement les conseils de sécurité et de voyage à tous les responsables de la sécurité dans le monde entier;

c) Le système de gestion de l'information en matière de conformité, qui permet aux gestionnaires de la sécurité sur le terrain d'enregistrer sous un format standardisé les résultats des évaluations de conformité aux normes minimales obligatoires de sécurité opérationnelle; et

d) Le système budgétaire de partage des coûts, qui permet à chaque bureau de pays de saisir les coûts partagés à l'échelle locale de son budget dans une base de données permettant aux organes, fonds et programmes des Nations Unies au niveau mondial de les retrouver et de les utiliser afin d'examiner les projets de partage des coûts budgétaires à l'échelle locale.

Le Département de la sûreté et de la sécurité peut confirmer que l'essai du centre de formation avancé de Nairobi a été un succès. Premièrement et avant tout, la création de ce centre a entraîné des économies considérables en permettant de remplacer les vols transatlantiques par des voyages locaux (régionaux), ce qui a considérablement réduit les frais de voyage et le prix des billets d'avion.

Deuxièmement, il a permis à la Section de la formation et du perfectionnement de répondre plus rapidement aux demandes urgentes de formation émanant d'Afrique, du Moyen-Orient et même de certaines régions d'Asie.

Troisièmement, l'installation du centre de formation dans l'Office des Nations Unies à Nairobi a eu de nombreux avantages en matière de formation et de coûts, étant donné que la Section de la formation et du perfectionnement peut utiliser les installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi et trouver des hébergements locaux à des prix compétitifs.

Quatrièmement, les installations de formation et les réserves de ressources disponibles à l'Office des Nations Unies à Nairobi sont supérieures à celles habituellement rencontrées ailleurs, ce qui améliore la qualité de la formation.

Enfin, l'appui administratif fourni par l'Office des Nations Unies à Nairobi, en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité au Siège, est simple et efficace. Les présentes propositions traduisent l'opinion du Département qu'il faut institutionnaliser le concept de centre de formation avancé.

Toute nouvelle demande de ressources destinées au bureau du contrôle des risques aériens devra être accompagnée d'une évaluation des activités de ce bureau (par. 70).

Le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 prévoit la création d'un poste P-4, qui avait précédemment été approuvé en tant qu'emploi de temporaire en 2010-2011. En 2010, un avis de vacance d'un poste P-4 a été publié. Une équipe d'experts appartenant au système commun des Nations Unies (Organisation internationale de l'aviation civile, Département de l'appui aux missions et Département de la sûreté et de la sécurité), qui a examiné les candidats, n'en a pas trouvé présentant les qualifications requises. Un avis de vacance temporaire a donc été publié en janvier 2011 et un candidat qualifié a été sélectionné. Le bureau sera opérationnel à la mi-2011.

Dans le souci d'une optimisation de l'effectivité et de l'efficacité des opérations de gestion des crises, le Comité consultatif recommande au Secrétaire général d'étudier la possibilité de regrouper en une seule entité les quatre centres de gestion des crises qui fonctionnent 24 heures sur 24 à New York (par. 83).

En 2010, les ressources et le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité consacrés à la gestion des crises, ainsi que les responsabilités du Département dans ce domaine, ont été regroupés, au sein de la Division des opérations régionales, dans une entité unique appelée Groupe de réaction aux crises, qui relèvera du Directeur adjoint de la Division des opérations régionales. Ses responsabilités comprennent: la prévention, la préparation, l'intervention et le relèvement – respectivement avant, pendant et après une crise –, le soutien à l'Équipe de haut niveau chargée de la

préparation aux situations de crise et à la Cellule de gestion des crises; la continuité des opérations, la politique et les instructions permanentes applicables en cas de crise; les réactions sur le terrain et dans les différents sièges en cas de crise.

(A/64/7/Add.15 et Corr.1)

Le Comité estime que la mise au point du système de contrôle des accès doit être considérée comme s'inscrivant dans le plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. À l'avenir, les demandes de crédits pour le système de contrôle des accès devront être présentées dans le contexte du renforcement du dispositif de sûreté et de sécurité que l'Assemblée générale a demandé dans sa résolution 61/263 (par. 8).

Le Comité n'est pas convaincu qu'il soit indispensable à ce stade que le Siège et les autres principaux lieux d'affectation soient reliés par vidéo en temps réel. Il recommande donc que la mise en œuvre de cette fonctionnalité soit revue au cours du prochain exercice biennal à la lumière des effets des mesures initiales prises dans le cadre des phases I et II du projet Contrôle de l'accès aux locaux (par. 21).

(A/65/575)

Le Comité consultatif estime que cet alourdissement des responsabilités doit s'accompagner d'une définition plus précise des rapports hiérarchiques, en particulier là où des vies peuvent être en jeu. Il se félicite que la nouvelle organisation générale des responsabilités ait été révisée et actualisée par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Groupe de coordination du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, et recommande à l'Assemblée générale d'en prendre

Dans l'établissement des propositions budgétaires pour 2012-2013, il a été décidé que la plupart des demandes concernant la deuxième phase du projet Contrôle de l'accès aux locaux devraient être reportées à l'exercice biennal 2014-2015. Une demande restreinte de 2 340 000 dollars a été soumise au titre du chapitre 34 du budget (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux) afin de répondre aux besoins prioritaires dans trois lieux d'affectation.

La fonctionnalité a été examinée et révisée. Il a finalement été décidé, compte tenu des contraintes financières et budgétaires, qu'elle ne serait pas incluse dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

La nouvelle organisation générale des responsabilités a été largement diffusée dans tout le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Les chefs de secrétariat ont été invités à lui assurer une large diffusion dans leurs organisations respectives, et des responsables désignés ont été invités à la présenter lors de la réunion suivante de leur Équipe de coordination du dispositif de sécurité, et à la distribuer à l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, le Département de la sûreté et de la sécurité a prié les organisations faisant partie du système de gestion de la sécurité auxquelles il avait été demandé de produire et de promulguer leur propre organisation interne des responsabilités en matière de sécurité et qui

Résumé de la recommandation

note. Il observe toutefois que, si la nouvelle organisation précise bien les rôles et responsabilités des différents acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et leurs rapports hiérarchiques, elle ne fait pas mention des conséquences du non-respect des dispositions applicables. Le Comité compte que les mécanismes mis en place pour vérifier la qualité de la gestion seront mis à profit pour suppléer à toute lacune éventuelle (par. 15).

Corps commun d'inspection

JIU/ML/2010/1

Suite à la mise en œuvre de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale créant le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Secrétaire général devrait émettre sans tarder une circulaire du Secrétaire général au sujet du Département de la sûreté et la sécurité afin de rendre officiel le cadre juridique des entités chargées de la sécurité à l'ONU (recommandation 1).

Le Chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève doit s'assurer que chacune des entités organisationnelles du Service est couverte par un cahier des charges officiel indiquant son mandat, ses objectifs et son champ d'action, établissant ainsi une organisation claire des responsabilités (recommandation 2).

Le Chef de la Section de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève doit prendre d'urgence les mesures appropriées pour publier de façon volontariste et innovante les annonces de vacance de poste au Service de la sûreté et de la sécurité de façon à élargir l'éventail des candidats et de leurs nationalités. Dans le même esprit, il est demandé à

Suite donnée à la recommandation

ne l'avaient pas encore fait de mener leurs travaux à bonne fin, renforçant ainsi le fonctionnement du système de gestion de la sécurité.

Le cadre juridique des entités chargées de la sécurité à l'ONU est énoncé dans la résolution 59/276, qui a créé le Département de la sûreté et de la sécurité et décidé de ses relations avec les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a pris note de la révision de l'organisation générale des responsabilités pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (résolution 65/259), qui a maintenant été largement diffusée. La circulaire du Secrétaire général au sujet du Département sera publiée courant 2011.

Cette recommandation est mise en œuvre dans le cadre du programme d'évaluation des résultats du Service. Il est prévu de codifier une approche normalisée pour le second semestre de 2011.

Plusieurs mesures volontaristes et innovantes ont déjà été prises, en collaboration avec le Service de la sûreté et de la sécurité et la Section de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève, pour attirer des candidats issus d'un plus grand nombre de pays. De nouvelles recrues issues de pays non représentés ou sous-représentés seront engagées cette année au Service de la sûreté et de la sécurité, qui poursuit ses efforts pour attirer davantage de candidats originaires de tels pays.

l'équipe de direction du Service de la sûreté et de la sécurité d'accroître la diversité des nouvelles recrues, notamment en s'abstenant, dans la mesure du possible, de recruter des candidats des nationalités déjà largement représentées (recommandation 8).

Le Chef du Service de la sûreté et de la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève doit effectuer une évaluation complète des besoins en formation du personnel du Service et élaborer un plan de formation détaillé pour la fin de 2011, au plus tard, en vue d'assurer un accès régulier, équitable et équilibré aux formations professionnelles appropriées (recommandation 9).

Le Chef du Service de la sûreté et de la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève doit élargir la couverture et la structure de la base de données interne existante afin d'équiper le Service d'un outil de gestion aidant à la prise de décisions efficaces et transparentes en matière d'affectation aux missions (recommandation 10).

Bureau des services de contrôle interne
(A/63/379)

Le Département de la sûreté et de la sécurité doit réexaminer sa structure en consultation avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, à la lumière de ses trois années d'expérience et du rapport sur l'étude approfondie des besoins en matière de sécurité et autres études pertinentes établi à la demande du Département de la gestion. Il doit publier la circulaire du

Un groupe de travail sur la formation a été créé afin de déterminer une politique, une stratégie et des tâches communes. Le groupe va réaliser un inventaire des formations et déterminer les niveaux de qualification et de compétence des agents de sécurité ainsi que les exigences, règles et procédures de recrutement, et mettre au point des concours de recrutement d'agents de sécurité. L'analyse des besoins de formation est pour le Service de la sûreté et de la sécurité une tâche permanente, dont les résultats sont communiqués périodiquement par des rapports internes du Groupe de la formation du Service. Une base de données visant à améliorer l'évaluation des besoins de formation et à garantir un accès régulier à la formation devrait être opérationnelle au plus tard en juillet 2011.

La base de données concernant les affectations aux missions et conférences devrait être achevée au plus tard en juillet 2011.

En 2010 a été publiée une nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de sécurité des Nations Unies, décrivant les rôles et responsabilités des acteurs du système de gestion de la sécurité (voir A/65/320). Cette organisation a été entérinée par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat, puis l'Assemblée générale en a pris note à sa soixante-cinquième session (A/RES/65/259). Par suite de quoi, une circulaire du Secrétaire général décrivant l'organisation du Département de la sûreté et de la

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Secrétaire général décrivant l'organisation du Département, y compris les fonctions de ses divisions et unités, après l'avoir mise au point en tenant compte des résultats du réexamen (par. 52).

Le Département de la sûreté et de la sécurité doit procéder à une analyse détaillée des obstacles au transfert d'agents de sécurité d'un lieu d'affectation à un autre, déterminer dans quelle mesure la réforme de la gestion des ressources humaines éliminerait ces obstacles et trouver des moyens d'éliminer ceux qui subsistent (par. 66).

sécurité, y compris les fonctions de ses divisions et unités, est en préparation.

Avant la création du Département de la sûreté et de la sécurité, les services de sûreté et de sécurité de chaque lieu d'affectation étaient des entités indépendantes les unes des autres et faisaient partie de la structure de chaque bureau (par exemple l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, etc.). Il existait entre eux un certain degré de coopération technique (notamment au sein du Réseau des services de sécurité et de sûreté des Nations Unies). Comme pour les autres catégories de personnel, il n'avait jamais été envisagé que le personnel de sécurité recruté localement serait mobile. Lors de la création du Département de la sûreté et de la sécurité, tous les services de sécurité et de sûreté se sont retrouvés sous son égide ainsi que sous celle de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège.

Les obstacles à la mobilité des agents de sécurité ont été discutés dans plusieurs instances du Département de la sûreté et de la sécurité et de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, notamment dans les réunions du Réseau des services de sécurité et de sûreté des Nations Unies. Les principaux obstacles à la mobilité qui ont été recensés sont les suivants :

a) Il existe deux catégories différentes de personnel et d'échelles salariales, respectivement au Siège et dans les bureaux hors Siège (à savoir, la catégorie des services de sécurité à New York et la catégorie des services généraux dans les autres lieux d'affectation);

b) Certains lieux d'affectation présentent des obstacles linguistiques (par exemple, le français et l'espagnol sont les langues de travail dans deux lieux d'affectation, ce qui restreint les mouvements d'agents de sécurité);

c) Pour les agents de sécurité qui souhaiteraient postuler à un emploi dans un lieu d'affectation différent, il est coûteux de voyager pour subir les examens;

d) Les candidats provenant d'autres lieux d'affectation sont actuellement considérés comme externes.

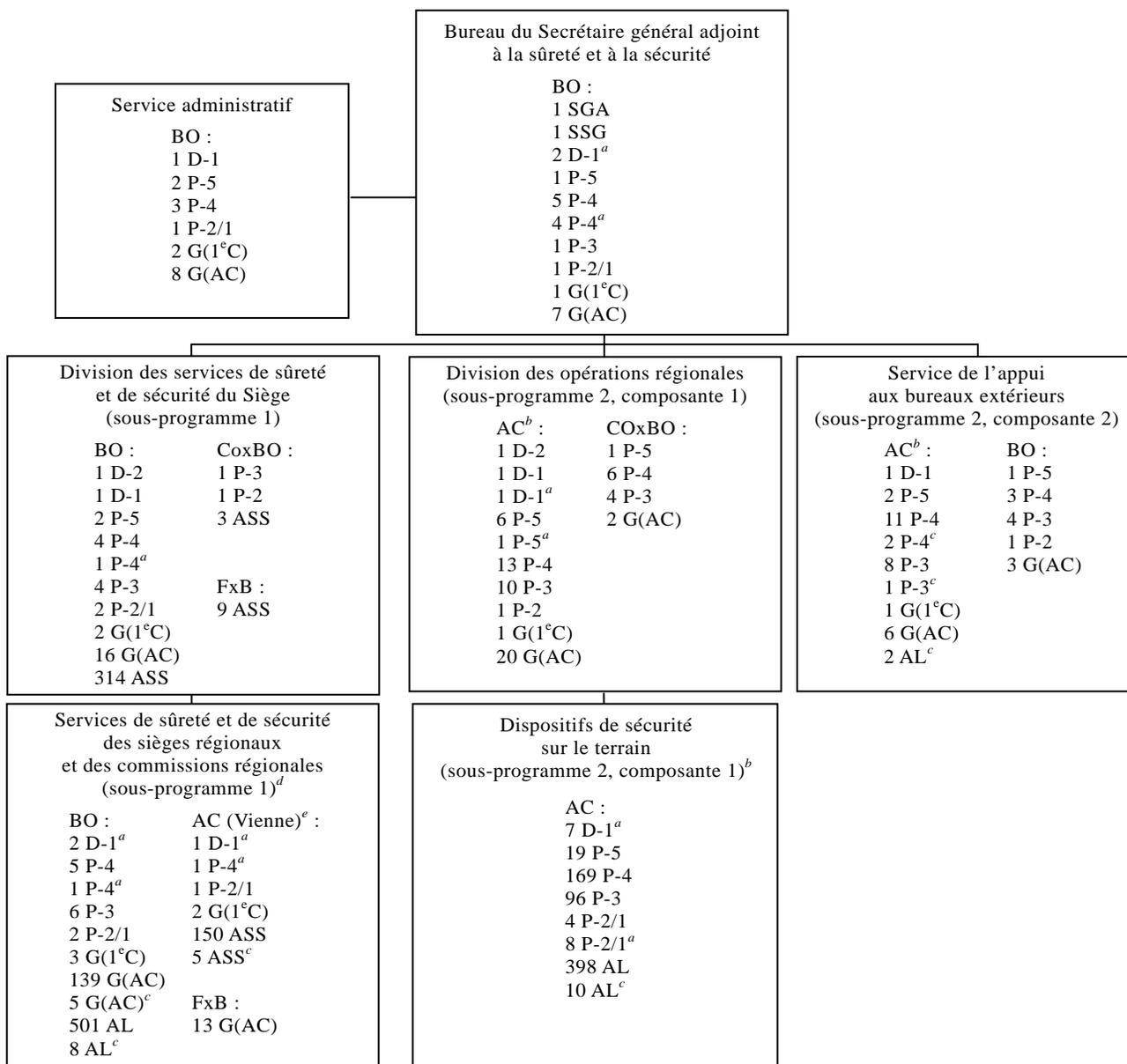
Le Département de la sûreté et de la sécurité doit prendre l'initiative de coordonner l'harmonisation des normes de recrutement des agents de sécurité dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (par. 70).

Afin de lever les obstacles ci-dessus, le Bureau de la gestion des ressources humaines et la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège s'efforcent de standardiser les examens d'entrée pour les agents de sécurité et d'établir un examen standard unique qui sera valide où qu'il ait été subi. Par ailleurs, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda réduisent leurs effectifs et, grâce aux efforts de collaboration des différentes entités des Nations Unies, plusieurs agents de sécurité ont été absorbés par les services de sûreté et de sécurité d'autres lieux d'affectation ainsi que par le Département des opérations de maintien de la paix et par le Département de l'appui aux missions. Certains lieux d'affectation fournissent des cours de langue à leurs agents de sécurité afin d'améliorer leurs compétences en anglais.

L'examen des ressources humaines du Département de la sûreté et de la sécurité a été achevé en 2010 et les résultats sont actuellement en cours d'analyse. Lors de sa dernière (quatorzième) session, en janvier 2011, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité est convenu de créer un groupe de travail pour étudier les résultats de l'examen. Le groupe de travail serait chargé d'examiner les questions concernant la formation professionnelle, les qualifications, le recrutement, la mobilité et les profils (notamment en ce qui concerne la sélection, l'examen et l'agrément des candidats) du personnel, l'établissement d'un fichier commun et les déploiements. En outre, le Département de la sûreté et de la sécurité a déjà pris l'initiative de veiller à l'harmonisation des normes de recrutement en effectuant des évaluations techniques des candidats pour divers organismes, fonds et programmes. Il convient de noter que la récente réforme des ressources humaines et la résolution de l'Assemblée générale vont faciliter la solution de certains problèmes de mobilité, y compris celle des agents du Département de la sûreté et de la sécurité sur le terrain vers des postes du Siège (et réciproquement). Par conséquent, il est permis de croire que l'équité du recrutement des candidats internes et externes devrait grandement s'améliorer à l'avenir.

Département de la sûreté et de la sécurité

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : BO : budget ordinaire; AC : activités cofinancées; FxB : fonds extrabudgétaires; COxBO : postes financés au moyen de contributions obligatoires hors budget ordinaire; SGA : Secrétaire général adjoint; G(1^c) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); ASS : agent du Service de sécurité; AL : agent local.

^a Reclassement.

^b Postes cofinancés par tous les organismes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain.

^c Nouveaux postes.

^d Y compris les services de sécurité et de sûreté d'autres lieux d'affectation et des commissions régionales.

^e Postes cofinancés par tous les organismes ayant des bureaux au Centre international de Vienne et couverts par le Service de la sécurité et de la sûreté du Centre.